Quatre-vingt-sixième année. — N° 116. Le Numéro: 15 francs. Jeudi 20 Mai 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu in *extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu in *extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu in *extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Les décrets, arrêtés et circulaires concernant la **participation des employeurs à l'effort de construction** (versement de 1 p. 100 sur les salaires) ont été réunis en une brochure portant le **n° 1002**, qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **50 F.**

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 54-401 portant réforme fiscale (rectificatif) (p. 4723).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 4723).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêté du 11 mai 1954 portant dissolution de la chambre de discipline des huissiers du département de la Corse (p. 4723).

Arrêté fixant la composition de la commission devant laquelle aura lieu l'examen destiné à pourvoir à la vacance d'un office de notaire à Toulouse-Saint-Cyprien (p. 4723).

(1 f.)

Arrêtés portant promotions, nominations, mutation, mises en congé et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Greffiers (p. 4723).

Officiers publics et ministériels (p. 4724).

Secrétaires de parquet (p. 4724).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant radiations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 4724).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 13 mai 1954 portant nomination d'un ambassadeur à Caboul (p. 4725).

Arrêté du 11 mai 1954 relatif à l'attribution d'indemnités de chaussures et de petit équipement aux agents de l'administration centrale (p. 4725).

Arrêtés portant détachement et radiations des cadres (agents diplomatiques et consulaires) (p. 4725).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 10 mai 1954 portant extension à l'Algérie de la mission de la commission du plan d'équipement sanitaire et social (p. 4725).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 4726).

Administration préfectorale (p. 4726).

Personnel du cadre des préfectures (p. 4726).

Sûreté nationale (p. 4726).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 18 mai 1954 portant promotions, nominations et annulation de nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4726).

Arrêtés du 12 mai 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4728).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil d'administration de la caisse militaire de sécurité sociale (p. 4728).

Arrêtés portant promotion et nominations (administration centrale de la guerre et études et fabrications d'armement) (p. 4728).

Décision portant nomination de sous-officiers des troupes coloniales (rectificatif) (p. 4728).

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954 (rectificatif) (p. 4728).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 4728).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 14 mai 1954 portant délégation de pouvoirs (p. 4730).

Arrêté du 14 mai 1954 fixant la composition du comité technique de la caisse des dépôts et consignations (p. 4730).

Arrêté du 18 mai 1954 fixant la valeur de reprise et la valeur de remboursement des titres 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti (p. 4730).

Arrêté du 18 mai 1954 fixant le taux de la redevance sur les alcools libres prévue par l'article 382 du code général des impôts (p. 4730).

Arrêté du 19 mai 1954 relatif au prix des pommes de terre primeurs (p. 4730).

Arrêté portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'une banque d'affaires (p. 4731).

Arrêté portant nomination d'un agent judiciaire adjoint du Trésor public (p. 4731).

Arrêtés portant détachements (enquêtes économiques et institut national de la statistique et des études économiques) (p. 4731).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 10 mai 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4731).

Arrêté portant nomination de membres de la commission de classement du personnel scientifique des musées (p. 4731).

Arrêtés portant détachements et mise en disponibilité:

Enseignement du second degré (p. 4731).

Enseignement du premier degré (p. 4731).

Hygiène scolaire et universitaire (p. 4731).

Liste des candidats autorisés à prendre part au concours de 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (p. 4732).

Liste des candidates autorisées à prendre part au concours de 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles et pour les bourses de licence (p. 4734).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

MARINE MARCHANDE

Arrêté du 11 mai 1954 fixant la date des concours d'entrée aux sections d'élève de la marine et d'élève mécanicien dans les écoles nationales de la marine marchande (p. 4736).

Arrêté du 11 mai 1954 fixant l'assiette, le taux et le mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement de l'organisation du mareyage (p. 4736).

Arrêtés des 12 et 13 mai 1954 portant ouverture et report de crédits (fonds de concours) (p. 4737).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant au conseil supérieur de la marine marchande (p. 4737).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 15 mai 1954 tendant à reconnaître les certificats de garantie qui seront délivrés par les autorités italiennes à l'occasion de la XXXIIe foire internationale de Padoue (p. 4737).

Décret n° 54-504 modifiant le décret du 30 mai 1925 portant règlement d'administration publique relatif au fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote (rectificatif) (p. 4737).

Arrêtés portant nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite artisanal (p. 4737).

Arrêté portant détachement (service des mines) (p. 4737).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 19 mai 1954 autorisant la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne à contracter un emprunt (p. 4737).

Décret n° 54-462 relatif à l'organisation d'un marché commun des céréales entre la France et la Tunisie (rectificatif) (p. 4738).

Arrêté du 13 mai 1954 portant échelonnement indiciaire applicable à certaines catégories d'emplois du ministère de l'agriculture (p. 4738).

Arrêtés portant détachements:

Eaux et forêts (p. 4738).

Enseignement agricole (p. 4738).

Génie rural (p. 4739).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant promotions, intégrations, détachements et rectificatif (élevage et industries animales et travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 4739).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés des 11 et 12 mai 1954 portant approbation de statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 4739).

Arrêtés portant détachements et conférant l'honorariat (directions régionales de la sécurité sociale et services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 4739).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Décret du 18 mai 1954 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4740).

Arrêté du 9 avril 1954 portant acquisition de terrains supportant des constructions allemandes (p. 4740).

Arrêtés du 26 avril 1954 portant réalisation de travaux de reconstruction et d'aménagement (p. 4740).

Arrêté du 10 mai 1954 portant suppression d'un groupement d'urbanisme (p. 4740).

Arrêté portant cessation de fonctions (régisseurs d'avances) (p. 4740).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 13 mai 1954 concernant une régie d'avances (p. 4740).

Arrêté portant détachement (directions interdépartementales) (p. 4740).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 10 mai 1954 fixant la liste des plantes soumises, en Algérie, aux dispositions du décret du 12 avril 1952 (p. 4740).

Arrêtés portant promotions et détachement (administration centrale) (p. 4741).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 11 mai 1954 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 4741).

Arrêté portant détachement (administrateurs) (p. 4741).

Nominations à des emplois réservés (p. 4741).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Proclamation d'un député. — Convocation de commission. — Réunions de commissions. — Rectifications au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du mardi 18 mai 1954 (p. 4741).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocation de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 4744).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions des 12, 18 et 19 mai 1954 (p. 4745).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de pommes de terre originaires et en provenance d'Espagne (p. 4746).

Avis relatif au transfert de portefeuille de contrats d'une société d'assurances (p. 4746).

Résultats du tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 4746).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis concernant les nominations aux emplois du personnel scientifique des musées classés et aux emplois de conservateur des musées contrôlés (p. 4747).

Avis de vacance de chaire (p. 4747).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de pommes de terre originaires et en provenance d'Espagne (p. 4746).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un chirurgien dentiste à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine) (p. 4747).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental de Ravenel (Vosges) (p. 4747).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Rouffach (Haut-Rhin) (p. 4747).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium des Tilleroyes, à Besançon (Doubs) (p. 4747).

Annonces (p. 4748).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 46 et 47 (session de 1953) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

Loi n° 54-404 portant réforme fiscale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 avril 1954:

Page 3483, 2e colonne, article 8, 6e alinéa, 4e ligne, au lieu de: « ... sous réserve des dispositions du dernier alinéa... », lire: « ... sous réserve des dispositions du dernier paragraphe... ».

Page 3485, 2e colonne, article 31, 6e ligne, au lieu de: « ... du décret n° 48-1896... », lire: « ... du décret n° 48-1986... ».

Page 3486, 2e colonne, article 37, 7e ligne, au lieu de: « ... et affichés pendant trois mois... », lire: « ... et affiché pendant trois mois... »; article 38, 1e ligne, au lieu de: « ... ne peut être effectuée... », lire: « ... ne peut être effectué... ».

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le vendredi 7 mai 1954, Son Excellence M. le major général Chai Prathipasen, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Thailande en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Dissolution de la chambre de discipline des huissiers du département de la Corse.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 42, 43 et 44 de l'ordonnance du 28 juin 1945;
Vu l'avis émis par la cour d'appel de Bastia le 17 mars 1954,

Arrête:

Art. 1er. — La chambre de discipline des huissiers du département de la Corse est dissoute.

Art. 2. — Les attributions de cette chambre en tant que chambre départementale seront exercées jusqu'au 31 octobre 1954 par le tribunal de première instance d'Ajaccio; ses attributions, en tant que chambre régionale, seront exercées jusqu'à la même date par la première chambre de la cour d'appel de Bastia.

Art. 3. — Il sera procédé, dans la première quinzaine du mois d'octobre 1954, par l'assemblée générale des huissiers du département de la Corse, à l'élection des membres de la chambre de discipline, dans les conditions prévues aux articles 8 et 9 du décret du 19 décembre 1954, modifié par décret du 5 février 1947.

Art. 4. — Le procureur général près la cour d'appel de Bastia est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mai 1954.

PAUL RIBEYRE.

Composition de la commission devant laquelle aura lieu l'examen destiné à pourvoir à la vacance d'un office de notaire à Toulouse-Saint-Cyprien.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 20 janvier 1950 concernant certains offices publics ou ministériels vacants, notamment en son article 6;
Vu le jugement du tribunal de première instance de Toulouse du 19 juin 1953, confirmé par arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 27 juillet 1953, prononçant contre Me Pailler (Emmanuel-Gabriel-Louis-Adrien), notaire à Toulouse-Saint-Cyprien (Haute-Garonne), la peine de la destitution,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour faire partie de la commission devant laquelle aura lieu l'examen destiné à pourvoir à la vacance de l'office de notaire à Toulouse-Saint-Cyprien (Haute-Garonne), dont Me Pailler (Emmanuel-Gabriel-Louis-Adrien), destitué, était titulaire:

En qualité de président: M. Mabit, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse;
En qualité de secrétaire: M. Bertrand, juge suppléant au ressort de la cour d'appel de Toulouse.

Art. 2. — Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 1954.

PAUL RIBEYRE.

Greffiers.

Par arrêté du 13 mai 1954:

Sont élevés aux classes ci-après, pour compter du 1er janvier 1954, les greffiers en chef dont les noms suivent:

GREFFIERS EN CHEF DE TRIBUNAUX

1re *classe.*

M. Fargues (Raymond), greffier en chef de 2e classe du tribunal de Saint-Denis.

2e *classe.*

M. Castillon (Martial), greffier en chef de 3e classe du tribunal de Saint-Pierre.

3e *classe.*

M. Velaye, greffier en chef de 4e classe du tribunal de Saint-Laurent.

Sont élevés aux classes ci-après, pour compter du 1er janvier 1954, les greffiers dont les noms suivent:

EQUIVALENCE AU GRADE DE COMMIS GREFFIER DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

1re classe.

M. Jarnac, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Bazile-Octuvon, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Crochet (Roger), greffier détaché au ministère de la France d'outre-mer.

M. Robert (Charlem), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

2e classe.

M. Nordey, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Clarin, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

3e classe.

M. Delannon, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Grangenois, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

Mlle Etienne, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

M. Grondin (Guy), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Pignolet de Fresne (André), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Selsis, greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Xavier, greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

4e classe.

M. Boisfer, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Sommier, greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Saint-Louis (Gaston), greffier du ressort de la cour d'appel de Fort-de-France.

M. Azincourt, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

M. Ernatus, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

M. Eluther, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

M. Dufay, greffier du ressort de la cour d'appel de Basse-Terre.

M. Abemonti (Aimé), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Fong-Fouis (Harry), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Moutien-Canababy (Emmanuel), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

M. Pignolet de Fresne (Sully), greffier du ressort de la cour d'appel de Saint-Denis.

Par arrêté du 13 mai 1954:

L'article 1er de l'arrêté du 31 mars 1950, fixant l'ancienneté de M. Sylvestre (Adolphe), greffier en chef du tribunal de Fort-de-France, est modifié ainsi qu'il suit:

« 3e classe des greffiers en chef des tribunaux civils pour compter du 1er janvier 1945;

« 2e classe des greffiers en chef des tribunaux civils pour compter du 1er janvier 1948. »

L'arrêté du 2 juillet 1951 fixant l'ancienneté de M. Sylvestre (Adolphe), greffier en chef du tribunal de Fort-de-France, est modifié ainsi qu'il suit:

« Est élevé à la 1re classe de son grade, pour compter du 1er janvier 1951: M. Sylvestre, greffier en chef du tribunal de Fort-de-France. »

Les dispositions du présent arrêté n'auront pas d'effet pécuniaire antérieurement au 1er janvier 1948.

Par arrêté du 13 mai 1954, le congé de longue durée accordé depuis le 5 novembre 1951 à M. Devise (Pierre), greffier de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Pontoise, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 5 mai 1954, sans retenue de traitement.

Par arrêté du 13 mai 1954, le congé de longue durée accordé depuis le 8 mai 1952 à M. Heron (Louis), greffier de classe principale, 4e échelon, à la cour d'appel de Paris, est renouvelé pour une période de six mois, à compter du 8 mai 1954, sans retenue de traitement.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 11 mai 1954, sont nommés:

M. Delhoum Hadj, huissier à Aïn-Temouchent (département d'Oran), en remplacement de M. Moutout (Moïse), nommé à d'autres fonctions.

M. Lachkar (Isidore-Raphaël), huissier à Lamoricière (département d'Oran), en remplacement de M. Bibas (Haï-Armand), nommé à d'autres fonctions.

M. Saïfati (Georges-Moïse), huissier à Souk-Ahras (département de Constantine), en remplacement de M. Saïfati (Ichoar), atteint par la limite d'âge.

Par arrêté du 13 mai 1954:

L'élévation à l'échelon de traitement des interprètes judiciaires près les justices de paix comptant de cinq à quinze ans de services est accordée à:

M. Abdelhouahab Abdelhouahab, interprète judiciaire près la justice de paix d'Azazga, à compter du 10 novembre 1953.

M. Hadj Hamou Mahieddine, interprète judiciaire près la justice de paix de Colbert, à compter du 7 décembre 1953.

L'élévation à l'échelon de traitement des interprètes judiciaires près les justices de paix comptant plus de vingt-cinq ans de services est accordée à:

M. Besnaad Amar, interprète judiciaire près la justice de paix d'Akbou, à compter du 22 janvier 1954.

M. Charousset (Gabriel), interprète judiciaire près la justice de paix de Mila, à compter du 26 février 1954.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 12 mai 1954:

Mlle Masson (Odette), secrétaire de parquet de 2e classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Châteaulin, est mutée, pour convenances personnelles, au tribunal de Brest, en remplacement de M. Marand, muté à Bordeaux.

Mme Second (Yvette), secrétaire de parquet de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Belley, est mutée, pour convenances personnelles, à la cour d'appel de Chambéry, en remplacement de Mme Goddard, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Mme Masse (Jeanne), secrétaire de parquet de 2e classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Cherbourg, est mutée, pour convenances personnelles, au tribunal de Nantes, en remplacement de M. Hervé, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mme Escurpeyrat (Simone), secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Vienne, est mutée, pour convenances personnelles, au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de Mme Grivot, dont la démission a été acceptée.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier en date du 7 mai 1954, ont été:

1° Rayé des matricules de la Légion d'honneur:

M. Mohammed ben Djaballah, chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1945, en qualité de caïd à Maïda et Khémissa, rayé à compter du 20 octobre 1952;

2° Rayés des contrôles de la médaille militaire:

M. Alt (Gabriel-Jean), médaillé militaire du 8 décembre 1933, en qualité de sergent fourrier, centre de mobilisation d'infanterie n° 202, rayé à compter du 22 janvier 1954.

M. Lieven (Joseph-Alfred-Arthur), médaillé militaire du 14 octobre 1924 en qualité de soldat du 18e régiment d'infanterie, rayé à compter du 5 janvier 1954.

M. Vogel (Guillaume-Charles), médaillé militaire du 9 juillet 1951 en qualité de sergent-major, cadre des agents de chancellerie, rayé à compter du 14 janvier 1954.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 13 mai 1954 portant nomination d'un ambassadeur à Caboul.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Briere (François-Joseph-Louis-Ferdinand), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 1er échelon, chargé du consulat général à Chicago, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Caboul (poste vacant).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1954.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ministre des affaires étrangères par intérim,

JOSEPH LANIEL.

Attribution d'indemnités de chaussures et de petit équipement aux agents de l'administration centrale.

Le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-348 du 28 février 1948 fixant les indemnités à allouer à divers personnels de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères;

Vu le décret n° 50-1048 du 17 août 1950 relevant le taux des indemnités de chaussures et de petit équipement susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 53-476 du 21 mai 1953 portant règlement d'administration publique, relatif au statut particulier des corps d'hommes d'équipe, d'agents de service et d'huissiers dans les administrations centrales des ministères et administrations assimilées,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indemnités de chaussures et de petit équipement prévues par le décret n° 48-348 du 28 février 1948, modifié par le décret n° 50-1048 du 17 août 1950, sont accordées, au taux de 3.000 F, aux agents de service du ministère des affaires étrangères appartenant aux catégories ci-après désignées:

Chefs surveillants;	Agents du service intérieur;
Brigadiers-chefs;	Huissiers chefs;
Brigadiers;	Suisses d'antichambre;
Sergents veilleurs;	Huissiers de direction.

Art. 2. — Les indemnités de chaussures et de petit équipement prévues par le décret n° 48-348 du 28 février 1948, modifié par le décret n° 50-1048 du 17 août 1950, sont accordées, au taux de 2.500 F, aux agents de service du ministère des affaires étrangères appartenant aux catégories ci-après désignées:

Hommes d'équipe;
Auxiliaires de service.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet du 1er janvier 1954.

Paris, le 11 mai 1954.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général du personnel et de l'administration générale,
RAYMOND BOUSQUET.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 4 mai 1954, M. Maugué (Jean-Laur), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, est radié du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 4 mai 1954, M. Adigard des Gautries (Pierre-Jacques), chancelier de 2e classe, est rayé du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères à compter du 4 mai 1954.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Moeneclaey (Pierre-Paul-Marie-Frédéric), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé en position de service détaché, à compter du 1er avril 1954, auprès de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, en qualité de secrétaire général, pour une durée maximum de cinq ans.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Extension à l'Algérie de la mission de la commission du plan d'équipement sanitaire et social.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 fixant les attributions du commissaire général du plan, et notamment l'article 5;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1953 portant création, au commissariat général du plan, d'une commission de l'équipement sanitaire et social;

Vu le décret n° 54-1417 du 11 décembre 1954 prescrivant l'établissement d'un second plan de modernisation et d'équipement;

Sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu le rapport du commissaire général du plan,

Arrête:

Art. 1er. — La mission de la commission de l'équipement sanitaire et social, instituée au commissariat général du plan par l'arrêté du 12 janvier 1953, est étendue à l'Algérie.

Art. 2. — En vue de préparer et de faciliter la nouvelle tâche de la commission, il sera créé en Algérie, à la diligence du gouverneur général, un comité d'études chargé de définir, par ordre d'urgence, les besoins de l'équipement sanitaire et social de l'Algérie pour les années 1955 à 1957, et de proposer les moyens à mettre en œuvre pour les satisfaire.

Art. 3. — Le comité d'études prévu à l'article 2 sera constitué comme suit:

Président:

Le gouverneur général de l'Algérie.

Membres:

Le président de l'Assemblée algérienne.

Le président de la commission des finances de l'Assemblée algérienne.

Le président de la commission de la santé publique de l'Assemblée algérienne.

Le président de la commission du travail de l'Assemblée algérienne.

Le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie de l'université d'Alger.

Le directeur général des finances du gouvernement général de l'Algérie.

Le directeur de la santé publique et de la famille du gouvernement général de l'Algérie.

Le directeur du travail et de la sécurité sociale du gouvernement général de l'Algérie.

Le directeur des travaux publics et des transports du gouvernement général de l'Algérie.

Art. 4. — Le comité d'études sera assisté par quatre groupes de travail qui seront respectivement chargés d'étudier chacun des aspects suivants du problème posé:

1° Définition de la politique sanitaire et sociale de l'Algérie (notamment formation et recrutement du personnel);
2° Inventaire de l'équipement existant et des besoins;
3° Technique et coût de la construction;
4° Procédure et financement.

Les membres de ces groupes de travail seront désignés par le gouvernement général après accord de la commission du plan; ils pourront s'adjoindre ou entendre toute personne dont la collaboration ou la consultation sera jugée par eux souhaitable.

Art. 5. — Les travaux du comité d'études seront rapportés par son président ou son représentant devant la commission du plan, dont le président, M. Le Gorgeu, conseiller d'Etat honoraire, sera assisté des représentants du ministre de la santé publique et de la population, du directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale et du directeur des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au ministère de l'intérieur.

Art. 6. — Sur la base des travaux ainsi prévus, et dans un délai de huit mois à compter de la publication du présent arrêté, la commission du plan présentera aux ministres compétents et au commissaire général du plan, pour être soumis au Gouvernement, dans le cadre du second plan de modernisation et d'équipement, un plan des réalisations indispensables au développement de l'équipement sanitaire et social de l'Algérie.

Art. 7. — Afin d'assurer tous utiles échanges d'informations et d'expériences entre les territoires d'Afrique du Nord où se posent des problèmes semblables, des conférences pourront réunir, sous la présidence de M. Le Gorgeu, soit à Paris, soit en Afrique du Nord, des membres de la commission du plan, du comité algérien et des comités analogues qui pourront être créés avec le même objet en Tunisie et au Maroc.

Art. 8. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de l'intérieur et le commissaire général du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1954.

Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
Le chef de cabinet,
JEAN-PIERRE BÉRARD.

Administration centrale.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Chasseriau (Louis), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée d'un an, afin de lui permettre d'exercer les mêmes fonctions au secrétariat d'Etat à la marine marchande.
Le présent arrêté aura effet à compter du 1er février 1954.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Chipart (Paul), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement, pour une durée d'un an, afin de lui permettre d'exercer les mêmes fonctions au secrétariat d'Etat à la marine marchande.
Le présent arrêté aura effet à compter du 1er février 1954.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 13 mai 1954:

Le détachement de M. Foulquie (Adolphe), sous-préfet hors classe à la disposition du ministre des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est renouvelé pour la période du 1er au 31 décembre 1953.

M. Foulquie (Adolphe) est placé dans la position de service détaché pour une période de cinq années au maximum, à compter du 1er janvier 1954, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de directeur du centre hospitalier de Moulins.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Gibold (Albert), attaché de préfecture de classe exceptionnelle, placé en position de service détaché depuis le 16 octobre 1948 pour exercer les fonctions de directeur auprès du préventorium départemental des Islettes (Meuse), est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 16 décembre 1953.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Wahl (Christian), secrétaire administratif de 2e classe, 1er échelon, à la préfecture du Nord, est placé en position de service détaché pour une durée d'un an, à compter du 1er novembre 1953, pour exercer les fonctions d'attaché de préfecture stagiaire à ladite préfecture.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Gérard (Pierre), commis de 3e échelon à la préfecture de la Moselle, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1954, auprès de la maison maternelle départementale de Metz, pour exercer les fonctions de rédacteur.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Monnot (André), placé en position de service détaché depuis le 1er octobre 1943 pour exercer les fonctions de secrétaire général auprès de la mairie de Fontainebleau, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1953.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Faraut (Jean), commissaire de la sûreté nationale de 2e classe, 2e échelon, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes), est maintenu dans les mêmes fonctions, dans cette position, pour une période de cinq ans, à compter du 16 janvier 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 18 mai 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 mai 1954 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, l'officier supérieur de marine dont le nom suit a été promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

(Pour compter du 1er avril 1954.)

ARMÉE ACTIVE

Au grade de commandeur.

M. Lorenzi (J.-J.-B.-E.), capitaine de frégate; 60 annuités. Officier du 24 juillet 1940. 5 fois cité.

Par décret du 18 mai 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

Carbon (Jean-Léon-Louis), ancien caporal du 27e bataillon de chasseurs à pied, classe 1910, mle 1908 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

Au grade d'officier.

Antier (André-Jean-Louis), ancien soldat du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1918, mle 680 au recrutement de Coulommiers.
Benedetti (Simon-Jean), ancien soldat du 154e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 494 au recrutement d'Ajaccio.
Boucheron (Léon-Eugène), ancien caporal du 90e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 954 au recrutement de Tours.
Carles (Louis), ancien soldat du 311e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1770 au recrutement de Nice.
Carre (Clément-Alcide), ancien soldat du 46e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 22 au recrutement d'Avesnes.
Chalas (Raoul-Barthélemy), ancien caporal du 173e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1616 au recrutement de Lyon-Central.
Couty (Léon-Gabriel), ancien caporal du 8e régiment du génie, classe 1904, mle 657 au recrutement d'Angers.
Dernard (Gabriel-Cyrille), ancien soldat du 311e régiment d'infanterie et 6e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 198 au recrutement de Romans.
Desveaux (Auguste-Louis), ancien soldat du 113e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 295 au recrutement de Cholet-Tours.
Girard (Gustave), ancien soldat du 295e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1630 au recrutement de Bourges-Cosne.

Hollender (Léonce-Alfred-René), ancien caporal du 1er régiment de zouaves, classe 1917, mle 1204, recrutement de Constantine.

Jacquet (Louis-Antonin), ancien sergent du 58e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 3236 au recrutement de Marseille.

Lassagne (Jean), ancien caporal du 160e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1035 au recrutement de Marmande.

Lavoisier (Edouard-Gabriel), ancien soldat du 65e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 791 au recrutement de Compiègne.

Lehmann (Emile), ancien soldat du 39e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 19 au recrutement de Saverne.

Menneteau (Louis), ancien soldat du 169e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 722 au recrutement de Poitiers.

Perinet (Armand-Philibert), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1350 au recrutement de Châtellerault-Poitiers.

Pommier (Marcel-Félix), ancien soldat du 143e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2038 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

Porterie (Gustave-Alfred), ancien soldat du 143e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 298 au recrutement d'Agen.

Rouffia (Pierre), ancien soldat du 267e régiment d'artillerie de campagne et du 18e escadron du train, classe 1916, mle 908 au recrutement de Perpignan.

Sureau (Léandre-Emmanuel-Albert), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1309 au recrutement de Châtellerault-Poitiers.

Tronchere (Marcel), ancien soldat du 3e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 1480 au recrutement de Versailles.

Par décret du 18 mai 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement).

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Friaud (Emile-Lucien), ancien soldat du 255e régiment d'artillerie, classe 1923, mle 573 au recrutement de Bourges.

Gomy (André), ancien caporal du 169e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1939, mle 2181 au 6e bureau du recrutement de la Seine.

Maret (Raymond-André), ancien soldat du 8e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 1717 au 1er bureau du recrutement de la Seine.

Paulus (Raymond-Henri), ancien caporal-chef du 3e régiment de chasseurs parachutistes, classe 1940, mle 1963 au recrutement de Mezières.

Par décret en date du 18 mai 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement).

Loi du 23 mars 1928.

THEATRES D'OPERATIONS EXTERIEURS

SERVICES COMMUNS

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1953.)

Bertrand (Gustave-Léon), ancien gendarme de la 8e légion de gendarmerie, classe 1924, mle 1090 au recrutement de Lyon.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 mai 1954 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans la Légion d'honneur, l'officier dont le nom suit:

Pour compter de la date de la signature du présent décret.

ARMÉE ACTIVE

Décoration avec traitement. — Titres exceptionnels.

Au grade de chevalier.

CORPS DES INGÉNIEURS DU GÉNIE MARITIME

M. l'ingénieur principal du génie maritime de Crevoisier d'Hurbache (Michel-Marie-André); 12 ans et 6 mois de services.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 5 mai 1954, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans la Légion d'honneur l'officier de marine dont le nom suit:

(Pour compter du 30 mars 1954.)

ARMÉE ACTIVE

Au grade de chevalier.

M. le lieutenant de vaisseau Andrieux (Jean-Dominique); 26 annuités. 5 fois cité. Blessé.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine); vu le décret du 15 juin 1943 portant nominations dans la Légion d'honneur; vu l'article 79 de la loi de finances du 16 avril 1930; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 5 mai 1954, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à l'ex-officier marinier de réserve désigné ci-après:

(Pour compter du 15 juin 1943.)

RÉSERVES

Décoration avec traitement.

M. Thouément (François), ex-premier maître radiotélégraphiste, mle 112122-2, médaillé militaire du 1er janvier 1931; 24 ans de services, dont 18 ans 5 mois de services actifs. Blessé.

Est annulé, en ce qui concerne cet ex-officier marinier de réserve, le décret du 15 juin 1943 portant nominations dans la Légion d'honneur (réserves, sans traitement).

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 avril 1954 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlement en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée, à titre posthume, à l'officier de marine désigné ci-après:

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Rabain (Alois). — A été cité.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 avril 1954 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée, à titre posthume, aux officier et officier marinier désignés ci-après:

M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve Even (Robert).

M. le maître principal mécanicien électricien d'équipement volant Bertin (Roger), mle 3999-B-37.

Ont été cités.

Par décret du Président de la République en date du 19 mai 1954, rendu sur les proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 avril 1954 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur la personne dont le nom suit:

Pour compter de la date de la signature du présent décret.

Au grade de chevalier.

M. Chamand (Joseph-Jean), agent technique de 2e classe de l'artillerie navale; 25 ans de services militaires et civils.

Décret du 18 mai 1954 portant annulation dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 18 mai 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est annulé, en ce qui concerne M. le lieutenant de vaisseau de réserve Colleter (Jean), le décret du 10 décembre 1953 portant nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 12 mai 1954, un crédit de 1.438.300 F a été ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'exercice 1954 au titre du chapitre 31-54: « Entretien du matériel du service des transmissions » de la section Guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 12 mai 1954, un crédit de 6.594.102 F a été ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'exercice 1954 au titre du chapitre 31-12: « Soldes et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre » de la section Guerre.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Par arrêté en date du 12 mai 1954, un crédit de 31.429.000 F a été ouvert au ministre de la défense nationale et des forces armées sur l'exercice 1954 au titre des chapitres ci-après:

Section F. T. E. O.

Chap. 32-81. — Alimentation de la troupe.....	800.000 F.
Chap. 32-82. — Habillement, campement, couchage, ameublement	460.000
Chap. 34-62. — Fonctionnement du service automobile	30.169.000
Total	31.429.000 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Conseil d'administration de la caisse militaire de sécurité sociale.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu l'arrêté du 27 août 1951 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale;

Vu la désignation effectuée par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 27 août 1951 portant nomination des membres titulaires ou suppléants du conseil d'administration de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, en qualité de représentants des affiliés, est modifié comme suit:

. . . . . .

« Pour les troupes coloniales:

. . . . . .

« L'adjudant-chef Baretta (André), en remplacement de l'adjudant-chef Charles (Jean), et son suppléant... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté ministériel en date du 28 avril 1954, M. Peyre (Alfred), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, est promu agent supérieur de 1re classe (1er échelon), à compter du 5 janvier 1954.

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 7 mai 1954, sont nommés:

Technicien d'études et de fabrications.

Du 1er échelon, pour compter du 1er avril 1954, avec une ancienneté de 2 ans dont 1 an pour services militaires; du 2e échelon, pour compter du 1er avril 1954, sans bonification d'ancienneté: M. Vallet (Robert), agent technique stagiaire depuis le 1er avril 1953.

Du 3e échelon des techniciens d'études et de fabrications, pour compter du 7 mars 1954: M. Bontant (Pierre), technicien d'études et de fabrications du 2e échelon depuis le 1er janvier 1954, avec une ancienneté de 1 an 9 mois 24 jours.

Troupes coloniales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1954:

Page 4373, Service des matériels et bâtiments, Au grade d'adjudant, au lieu de: « Bonnet (Roger-Lucien) », lire: « Bonnet (Roger-Julien) »; Au grade de maréchal des logis-major, au lieu de: « Renarad (Emmanuel-Marie) », lire: « Renard (Emmanuel-Marie) ».

Page 4374, Section des commis et ouvriers d'administration, Au grade de sergent-major, rayer: « 3e tour (choix). Andriamarojaona (Daniel) »; l'intéressé, libéré du service actif à Madagascar, est promu dans la réserve.

(Le reste sans changement.)

Tableau d'avancement des sous-officiers des troupes coloniales pour l'année 1954.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 mars 1954:

Page 2806, Service des matériels et bâtiments, Pour le grade de maréchal des logis chef, rayer: « 45 Lucas (Raymond), 7 janvier 1916 », libéré.

Page 2808, Militaires de statut local, Infanterie, Pour le grade de sergent-chef, rayer: « 1f 9082 Asdidda, 15e R. T. S. ».

(Le reste sans changement.)

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

Les sous officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des troupes françaises en Extrême-Orient. Toutes dispositions devront être prises afin que ces sous-officiers subissent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur permission de départ, de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

a) Embarquement à Marseille à partir du 1er juillet 1954.

Armuriers.

Louis (Pierre-Paul-Adrien), adjudant-chef, 1re région.
Grosperrin (René-Pierre), adjudant-chef, 7e région.
Roul (Jacques-Victor), adjudant-chef, 3e région.
Bire (André-Xavier-Louis), maréchal des logis-major, 4e région.
Gamain (Alphonse-Edmond), maréchal des logis-major, 8e région.
Beaumont (Robert-Auguste), maréchal des logis chef, 4e région.
Boue (Jacques-Eric), maréchal des logis chef, 4e région.
Barraud (Robert), maréchal des logis, 5e région.

Artificier.

Roux (Rémy-Auguste), adjudant-chef, Maroc.

Comptables M. F.

Cariou (François), adjudant-chef, 1re région.
Munier (André-Jean), adjudant-chef, 1re région (école).
Lafaille (Jean-Pierre), adjudant, 4e région.
Le Royer (Louis-Jean), maréchal des logis-major, F. F. A.
Fougerousse (Marius-Jean), maréchal des logis-major, 8e région.
Pallenca (Henri-Charles), maréchal des logis-major, 8e région.
Coppens (Adolphe-Jean), maréchal des logis-major, Tunisie.
Moreau (Pierre-Fernand), maréchal des logis-major, F. F. A.

Mécaniciens auto.

Camisard (Jean-Gustave), adjudant-chef, F. F. A.
Deantoni (Ernest-Roger), adjudant-chef, 6e région.
Livolsi (Armand), adjudant-chef, 1re région.
Dolisy (Julien-Emile), adjudant-chef, 6e région.
Guittard (Jean-François), adjudant, Maroc.
Marchandise (Pierre-Arthur), adjudant, 2e région.
Bonhomme (Albert), adjudant-chef, 10e région.
Ancelin (Joseph-Marius), adjudant, 9e région.
Wagnon (Charles-Paul), adjudant, F. F. A.
Bayle (Henri-Marie-Pierre), adjudant-chef, 4e région.
Bouillet (Hubert), adjudant-chef, 3e région (base).
Morin (Joseph-Michel), adjudant-chef, 1re région.
Lajonchere (Marcel-Jean), adjudant-chef, 10e région.
Aurey (Roland), maréchal des logis, 1re région.
Amy (André-Marcel), maréchal des logis, 6e région.

Armuriers.

Bartholemot (Camille), adjudant, 6e région.
Cavailles (Jean-Victor), adjudant-chef, 1re région.
Le Masson (Maurice), adjudant-chef, 3e région.
Barbezier (Etienne), adjudant, F. F. A.
Ribes (Pierre-Armand), maréchal des logis-major, Maroc.
Grenon (René-Jean-Emile), maréchal des logis, 1re région.

Artificiers.

Charrier (Martin-René), maréchal des logis-major, 1re région.
Nogues (Georges-Louis-Henri), adjudant-chef, 3e région.
Charente (André-Paul), maréchal des logis-major, 9e région.
Picard (Georges-Jean), maréchal des logis-major, 6e région.
Poisson (André), maréchal des logis chef, 7e région.

Comptables M. F.

Simon (Pierre-Robert), maréchal des logis, Tunisie.
Nerinck (Claude), maréchal des logis, Maroc.
Gracia (Raymond), adjudant, administration centrale.
Jacquelin (Raymond-Charles), adjudant-chef, 1re région (école).
Carrière (André), adjudant, 4e région.
Besse (André-Jean), adjudant, 4e région.
Villevieille (François), adjudant, 9e région.
Vernier (Charles), maréchal des logis-major, Tunisie (sursis).
Chantier (Maurice), adjudant-chef, 1re région (sursis).
Poivey (Paul-Joseph-Laurent), adjudant-chef, 7e région.
Vacher (Raymond), maréchal des logis chef, 1re région (sursis).

Comptables C. T.

Foures (René), maréchal des logis-major, F. F. A.
Marie (Jean-Joseph-Louis), adjudant-chef, F. F. A.
Burette (Georges-Emile), adjudant-chef, 7e région.
Clerget (Albert-Gabriel), adjudant, 7e région.
Aloisio (Alexandre-David), maréchal des logis-major, 5e région.
Ronceaux (Claude), maréchal des logis, 3e région (sursis).
Dupere (Christian), maréchal des logis, F. F. A.

Approvisionnements.

Folly (Marcel-Aloyse), adjudant-chef, 7e région.
Rosset (Fernand), adjudant-chef, 8e région.
Gorsse (Gabriel), adjudant-chef, administration centrale.
Col (Albert-Vincent), adjudant, Maroc.
Noël (Pierre), adjudant, 5e région
Mourin (Joseph-Jean), adjudant, 1re région.
Brau-Arnauly (André), maréchal des logis-major, 6e région.
Soriano (Raphaël), maréchal des logis-major, Maroc.
Germain (Gérard), adjudant, 6e région.
Raux (Louis), adjudant-chef, 2e région.
Prosse (Louis), maréchal des logis, Tunisie.
Bit-Mignon (Albert), adjudant-chef, 2e région.
Guary (Albert), adjudant, 10e région.
Dion (André), adjudant-chef, 8e région.
Helas (Louis), adjudant-chef, 6e région.

Entretien, réparations parachutes.

Orf (Joseph), adjudant, 5e région (école).
Pujol (Joseph), adjudant-chef, 5e région.
Berthaud (Louis), adjudant, 7e région.

Mécaniciens auto.

Chavasse (Georges-François), maréchal des logis-major, 10e région.
Desbordes (Marcel-Jean), maréchal des logis chef, Tunisie.
Mondy (Robert), adjudant, F. F. A.
Dumont (Charles), adjudant, 3e région.
Brisorgueil (Auguste-Henri), adjudant-chef, 3e région (sursis).
Le Tennier (Joseph-Marie), adjudant-chef, 3e région (sursis).
Carlotti (Joseph-Emmanuel), adjudant, 1re région.
Mira (Jules), adjudant, 10e région.
Guillemet (Marcel-Louis), adjudant, Maroc.
Jarot (Henri-Alphonse), adjudant, 1re région (école).
Chesnais (Raymond-Georges), adjudant, 6e région.
Le Floch (Louis-François-Marie), maréchal des logis-major, 3e région (sursis).
Berthelot (André), maréchal des logis-major, 9e région (1).
Rollin (Marcel), maréchal des logis-major, 6e région (1).
Gudefin (Pierre-Claude), maréchal des logis-major, 7e région (école).
Eouzan (Maurice-Adolphe), maréchal des logis chef, 2e région (1).
Bresson (Jack-Michel), maréchal des logis, service mécanographique (1).
Debray (Jean-Claude), maréchal des logis, 10e région (1).
Duhail (Jean-Léon-Marcel), maréchal des logis, 10e région (1).
Chatillon (Jean-Marie-Louis), maréchal des logis, 6e région (1).
Hilaire (Marcel), maréchal des logis, 8e région (1).
Comte (Robert-Jean), maréchal des logis, 1re région (1).
Le Gall (Yves-Marie-Jean), maréchal des logis, 3e région (école) (1).
Cuny (Eugène-Gustave), adjudant, F. F. A. (sursis).
Kereun (Georges-Louis), adjudant, 5e région (1).
Caillmail (Emile-Charles), adjudant, 1re région.
Ladret (Charles-Adrien), adjudant, 1re région.

Mécaniciens engins blindés.

Yvonnet (Maurice), maréchal des logis chef, 3e région (école) (sursis).
Guilhemjouan (René), adjudant, 3e région (base).
Regnier (Georges-Marie-Paul), adjudant, Maroc.
Frey (Bernard), maréchal des logis, 1re région (sursis).
Pascal (Pierre), maréchal des logis, 1re région.
Borie (Yves), maréchal des logis, 4e région.
Kovalevitch (Jean-Charles), maréchal des logis, 10e région.
Dosnon (Emile), adjudant, 3e région.

Charron.

Lapoirie (Maurice), adjudant, 6e région.

Sellier.

Piron (Robert), maréchal des logis, 1re région.

Opticien.

Berdier (Roger), maréchal des logis-major, F. F. A.

Electro-mécanicien D. C. A.

Chambelland (Roger), adjudant, 6e région (école).

Divers.

Gioana (André-Marcel), adjudant-chef, Maroc.
Audic (Roger-Pierre), maréchal des logis, Maroc.

Spécialistes d'entretien de chars.

Caplain (Hubert), adjudant-chef, 6e région.
Solga (Etienne), adjudant-chef, F. F. A.
Meney (André), adjudant-chef, 1re région.
Bellamy (Jean), adjudant, 5e région.
Truchet (Elie), adjudant, F. F. A.
Brognion (Lucien), adjudant, F. F. A.
Battini (Thomas), adjudant, 9e région.
Georges (Lucien), maréchal des logis chef, F. F. A.
Delgado (Jean), maréchal des logis chef, F. F. A.
Motret (Roger), maréchal des logis, F. F. A.

(1) Rejoindra ultérieurement à l'issue du stage de mécanicien d'hélicoptère.

b) Embarquement à Oran à partir du 1er juillet 1954.

Comptables M. F.

Meunier (Henri-René), adjudant-chef, 10e région.
Brossard (Stéphane-Julien), adjudant-chef, 10e région.
Boissonnet (Albert-Paul), adjudant, Tunisie.
Schwartzmann (Jean-Claude), maréchal des logis, 10e région.

Armuriers.

Sanchez (José), adjudant-chef, 10e région (école).
Borja (Christophe), adjudant-chef, 10e région.
Ferrer (Antoine), maréchal des logis chef, 10e région.

Mécaniciens auto.

Launc (Pierre-Léopold), maréchal des logis chef, Maroc.
Marquis (Philippe), maréchal des logis chef, Maroc (sursis).

Mécaniciens engins blindés.

Cessio (Ernest-François), maréchal des logis-major, 10e région.
Bourret (Jean), adjudant, Maroc.
Crabe (Robert-Jean), maréchal des logis, 10e région.

NOTA. — Les dates de mise en route sur les 9e compagnie régionale du matériel à Marseille et 802e compagnie d'ouvriers du service du matériel à Oran seront fixées ultérieurement par télégramme.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Délégation de pouvoirs.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public,

Vu le décret n° 53-180 du 9 mars 1953 autorisant le ministre des finances à déléguer certains de ses pouvoirs;

Vu l'arrêté du 7 juillet 1953 portant délégation de pouvoirs,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 7 juillet 1953, portant délégation de pouvoirs, est modifié et complété ainsi qu'il suit:

« *Art. 2.* — En cas d'empêchement de M. Adher, la même délégation est donnée à M. Fischer (Maurice-Elie), directeur adjoint au service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public, et à MM. Launay (Roger-Albert-Henri) et Ambialet (Charles-Louis-Eugène) respectivement administrateur civil de classe exceptionnelle et administrateur civil de 1re classe audit service. »

Art. 2. — Le chef du service du contentieux, agent judiciaire du Trésor public, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1954.

EDGAR FAURE.

Composition du comité technique de la caisse des dépôts et consignations.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment l'article 20, qui prévoit la création, dans chaque administration ou service, d'un ou plusieurs comités techniques paritaires chargés d'examiner les problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'administration ou du service;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946;

Vu le décret n° 54-184 du 20 février 1954 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations;

Vu l'arrêté du 28 octobre 1948, modifié par l'arrêté du 16 décembre 1950, instituant un comité technique à la caisse des dépôts et consignations;

Vu l'avis émis par la commission de surveillance,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 28 octobre 1948, modifié par l'arrêté du 16 décembre 1950, est remplacé par les dispositions suivantes:

« Le comité technique est composé de douze membres titulaires, dont six représentent l'administration et six le personnel.

« A ces douze membres titulaires s'ajoutent autant de membres suppléants qui ne peuvent siéger qu'en remplacement de membres titulaires ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1954.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE VALLERY-RADOT.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
F. BLOCH-LAINÉ.

Valeur de reprise et valeur de remboursement des titres 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 68 de la loi n° 52-501 du 14 avril 1952;
Vu la loi n° 52-565 du 21 mai 1952;
Vu les articles 4 et 5 du décret n° 52-583 du 26 mai 1952;
Vu les cours pratiqués pour la pièce de 20 F sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 15 mai 1954 et publiés au *Bulletin de la cote des agents de change de Paris,*

Arrête:

Art. 1er. — La valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 pour 100 1952 à capital garanti, qui seront admis en payement des droits de mutation entre le 1er juin et le 30 novembre 1954, est égale au prix d'émission de ces titres.

Art. 2. — Les titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti tirés au sort le 8 mars 1954 sont remboursables à une valeur égale au prix d'émission à partir du 1er juin 1954.

Art. 3. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mai 1954.

Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Taux de la redevance sur les alcools libres prévue par l'article 332 du code général des impôts.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'arrêté du 9 avril 1951 relatif au prix de cession des alcools;
Vu l'arrêté du 1er avril 1954 fixant le prix d'achat pour la campagne 1953-1954 des alcools autres que ceux de betteraves,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux de la redevance à laquelle sont soumis les alcools non acquis du service des alcools et employés à tous usages impliquant une opération à caractère industriel ou des manipulations faisant perdre au produit, en vertu de la législation relative à la répression des fraudes, le droit à la dénomination générique d'eau-de-vie, est fixé à 19.603 F par hectolitre d'alcool à 100 degrés Gay-Lussac à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mai 1954.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ MARTIN.

Prix des pommes de terre primeurs.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-183 du 30 juin 1945 relative aux prix;
Après avis du comité national des prix,

Arrête:

Art. 1er. — Les prix limites au stade grossiste destinataire des pommes de terre primeurs de toute origine sont fixés ainsi qu'il suit, toutes taxes comprises:

Période du 22 au 25 mai inclus.....	50 F	le kilogramme.
Période du 26 au 29 mai inclus.....	47	—
Période du 30 mai au 2 juin inclus.....	44	—

Art. 2. — Ces prix sont applicables sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Fait à Paris, le 19 mai 1954.

BERNARD LAFAY.

Nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'une banque d'affaires.

Par arrêté en date du 12 mai 1954, M. André Monteil est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la Société parisienne de banque et des banques et établissements financiers dont cette banque détiendrait ou acquerrait le contrôle.

Nomination d'un agent judiciaire adjoint du Trésor public.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 15 août 1790 portant création de l'agent judiciaire du Trésor public;

Vu les décrets des 27-31 août 1791 et 19-27 septembre 1791 déterminant les attributions de l'agent judiciaire du Trésor public;

Vu l'article 69 (§ 2) du code de procédure civile;

Sur le rapport du chef de service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor public,

Arrête:

Art. 1er. — M. Amblalet (Charles-Louis-Eugène), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, est nommé agent judiciaire adjoint du Trésor public.

Ces fonctions comportent l'exercice du mandat légal de l'agent judiciaire du Trésor public en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 14 mai 1954.

EDGAR FAURE.

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Jeanselme (André-Louis-Léon), inspecteur principal du 1er échelon au service des enquêtes économiques, est placé, sur sa demande, à compter du 1er janvier 1954 et pour une durée de cinq ans, en service détaché au ministère des affaires étrangères, pour être mis à la disposition du conseil de coopération douanière en qualité d'administrateur technique adjoint.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Husson (Raoul), administrateur de 1re classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est maintenu en service détaché auprès du ministère de l'éducation nationale (centre national de la recherche scientifique), en qualité de contractuel chargé de recherche, pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1953.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Fonds de concours.

Par arrêté du 10 mai 1954, il a été ouvert à titre de fonds de concours, au budget de l'éducation nationale, pour l'exercice 1954, un crédit de 115.848.268 F applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 31-34. — Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales (Art. 1er. — Traitements du personnel titulaire)	2.757.165 F.
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles (Art. 1er. — Indemnité de résidence)	447.480
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires (Art. 11. — Versement des cotisations au régime de sécurité sociale)	302.960
Chap. 35-85. — Dépenses de restauration et de rénovation du domaine national de Versailles	111.413.727
Chap. 56-70. — Manufactures nationales, Mobilier national et écoles d'art nationales. — Equipement en matériel	926.946
Total	115.848.268 F.

Par arrêté du 10 mai 1954, il a été ouvert à titre de fonds de concours au budget du ministère de l'éducation nationale, pour l'exercice 1954, un crédit de 2.882.251 F, applicable aux chapitres ci-après:

Chap. 31-71. — Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	707.276 F.
Chap. 34-12. — Enseignement technique. — Matériel (Art. 1er. — Inspection. — Dépenses de fonctionnement)	269.340
Chap. 34-62. — Bibliothèques. — Matériel (Art. 3. — Bibliothèques de lecture publique)	1.780.635
Chap. 36-11. — Universités et observatoires. — Subventions pour frais généraux, travaux d'entretien et renouvellement du matériel (Art. 5. — Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoires et de travaux)	50.000
Chap. 36-12. — Enseignement technique. — Subventions aux établissements publics (Art. 1er. — Ecoles nationales d'enseignement technique. — Centres d'apprentissage. — Dépenses de fonctionnement)	75.000
Total	2.882.251 F.

Commission de classement du personnel scientifique des musées.

Par arrêté du 22 avril 1954, ont été nommés membres de la commission de classement du personnel scientifique des musées:

M. René Huyghe, conservateur en chef honoraire des musées nationaux, professeur au Collège de France, en remplacement de M. Gaston Brière, démissionnaire.

M. Pierre Marot, professeur à l'école des chartes, conservateur du musée historique lorrain, en remplacement de M. Charles Picard, devenu membre de droit de la commission.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Guillaume (Camille), intendant universitaire, est placé en position de détachement auprès de l'université de Clermont-Ferrand pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1953, en vue d'exercer ses fonctions à la Cité universitaire de Clermont-Ferrand.

Par arrêté du 13 mai 1954, Mlle Siauve (Suzanne), professeur agrégé de philosophie, est maintenue en position de détachement auprès du directeur du centre national de la recherche scientifique pour deux périodes d'un an, à compter du 1er octobre 1952 et du 1er octobre 1953, en vue d'effectuer des travaux de recherches à ce centre.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Thery (Jacques), sous-intendant au lycée Voltaire, est placé en position de détachement auprès du secrétaire d'Etat à la fonction publique pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1954, en qualité d'élève stagiaire à l'école nationale d'administration.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Binot (Jean), instituteur, puis nommé chargé d'enseignement, à compter du 1er octobre 1946, par arrêté ministériel du 25 septembre 1947, de plein droit, est placé en position de détachement pour deux périodes de cinq ans, à compter du 22 octobre 1945, en vue d'exercer son mandat parlementaire.

Par arrêté du 13 mai 1954, M. Pousse (Pierre), instituteur de 3e classe, du département des Ardennes, est mis, du 1er octobre 1953, pour une durée de cinq ans, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer ses fonctions de professeur adjoint à l'école d'agriculture de Rethel.

Hygiène scolaire et universitaire.

Par arrêté du 29 avril 1954, M. le docteur Pelletier, médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire pour l'académie de Paris, est, sur sa demande et pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1954, mis en disponibilité pour recherches présentant un intérêt général.

Dans cette position, M. le docteur Pelletier ne percevra aucun traitement et cessera de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Liste des candidats autorisés à prendre part au concours de 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence.

Par arrêté du 18 mai 1954, sont autorisés à prendre part au concours ouvert en 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence, les candidats dont les noms suivent:

I. — SECTION DES LETTRES

Académie de Paris

Option A.

MM. Allain (Jean-Claude).
Ancey (Michel).
Andreani (Tony).
Arveiller (Maurice).
Bacri (Rolland).
Baixas (Paul).
Barreau (Hervé).
Barros (Jacques).
Becker (Thierry).
Bernard (Jean-Pierre).
Bertrand (Marc).
Beugnot (Bernard).
Bilger (François).
Bizière (Armand).
Bonamour (Jean-Pierre).
Bonnafe (Pierre).
Boudon (Raymond).
Boyaval (Bernard).
Braunstein (Philippe).
Bressolette (Claude).
Brunet (Jacques).
Burgart (Jean-Pierre).
Burlhey (Bernard).
Caillard (Maurice).
Cances (Jean-Pierre).
Cantau (Marie-Louis).
Carpentier (Pierre).
Carlier (Michel).
Casalis (Didier).
Chapuis (Robert).
Charles (Daniel).
Chavenon (Jean-Louis).
Clement (Michel).
Colin (Jean-Paul).
Collomp (Michel).
Comte (Jean-François).
Counaly (Raymond).
Courtas (Robert).
Coyaud (Maurice).
Dagen (Jean-Yves).
Darmon (Jean-Pierre).
Daude (Jean).
Delzongle (Jacques).
Demidoff (Igor).
Demory (Bruno).
Demougin (Jacques).
Depouilly (Jean-Grégoire).
Deschamps (Jean).
Didier (Michel).
Dietsch (Jacques).
Drouault (François).
Drouin (Jean-Gabriel).
Dubois (Claude).
Ducellier (Alain).
Dujarric de La Rivière (Jean Marie).
Dulac (Georges).
Dumont (Jean-Christian).
Dumont (Jean-Paul).
Duprat (Pierre).
Faisant (Claude).
Farhi (Albert).
Faucher (Eugène).
Faure (Pierre-Aimé).
Favre (Frantz).
Fizaine (Jean-Claude).
Fraisse (Jean-Claude).
François (Jacques).
Fuzellier (Raymond).
Gallet (Bernard).
Gallissaires (Pierre).
Galloni d'Istria (Marc).
Galmiche (Alain).
Garlan (Yvon).
Geffray (Yvon).
Geffroy (François).
Genin (Claude).
Gerber (Olivier).
Godart (Alain).
Golmard (Jacques).
Gouband (Jackie).
Goue (Michel).
Gouet (Michel).
Granier (Jean).
Guilloux (Robert).
Haour (Philippe).
Haudry (Jean).
Hausslein (Jean-Pierre).
Hervé (Marc).
Houssier (Jean).
Hubert (Bernard).
Hubert (Etienne).
Humbert (Blaise).
Jacquet (Michel).
Jalley (Emile).
Jamet (Benjamin).
Jeufroy (Michel).
Jouanna (Jacques).
Joutard (Philippe).
Juilliard (Jean-François).
Kerlouegan (François).
Laborderie (Jean).
Lacaux (André).
Landy (Rémy).
Langlet (Philippe).
Laugaa (Maurice).
Laugier (Jean-Louis).
Laufman (Jacques).
Le Flao (Yves).
Lemagny (Jean-Claude).
Le Meur (Jean).
Lerner (Henri).
Le Touze (Lucien).
Levantal (Philippe).
Levesque (Georges).
Levy (Edmond).
Lioure (Michel).
Locci (Lucien).
Lonis (Raoul).
Loste (Sébastien).
Louise (René).
Lucot (Hubert).
Mache (François).
Martzel (Gérard).
Mayeur (Jean-Marie).
Melchior-Bonnet (Alain).
Melet (Bernard).
Meriaux (Jean-Luc).
Meschonnic (Henri).
Meurin (Michel).
Michaud (Jean-Claude).
Michaud (Jean-Pierre).
Michel (Bernard).
Morali (Elie).
Mordacq (Patrick).
Moreux (Bernard).
Moureaux (José-Michel).
Mozet (Michel).
Naniche (Paul).
Paitra (Jacques).
Panous (Lucien).
Pasquer (Serge).
Pelon (Olivier).
Pessel (André).
Petit (André).
Peyre (Christian).
Philip (Michel).
Pirus (Jean-Paul).
Polac (Jean-Pierre).
Portevin (Jacques).
Poupon (Marc).
Prevost (Jean-François).
Raffin (Michel).
Rajben (Bernard).
Rannaud (Gérald).
Raymond (Jacques).
Regel (Henri).
Reitgen (Jean).
Retat (Pierre).
Rioul (René).
Rohou (Jean).
Rommeru (Claude).
Rousse (Michel).
Rousselet (Jean).
Roux (Maurice).
Saint-Sernin (Bertrand).
Sarocchi (Jean).
Sarrazin (Bernard).
Schlub (Alex).
Seguin (Jean-Pierre).
Sentilhes (Paul).
Simoni (François).
Sol (Jean-Pierre).
Somerville (Georges).
Soule-Susbielles (François).
Stuveras (Roger).
Tagger (Marc).
Tchernia (Gérard).
Terray (Emmanuel).
Terrel (Hubert).
Thorez (Jean).
Tissier (Pierre).
Tonati (Marc).
Tournand (Jean-Claude).
Trotignon (Pierre).
Vade (Yves).
Vandevoorde (Pierre).
Vannier (Jean).
Vareille (Jean-Claude).
Versini (Alain).
Vivet (Jean-Pierre).
Voidrot (Bernard).
Volpilhac (Pierre).
Weill (Jean-Pierre).
Wiel (Gérard).
Woronoff (Michel).

Option B.

Allemand.

MM. Berenger (Jean-Raymond).
Bertrand (Yves).
Billacois (François).
Bonnefont (Jean-Claude).
Dejean (Xavier).
Delcour (Jean-Marie).
Fevre (Bernard).
Franceschini (Paul).
Godfroid (Michel).
Guerlin (Paul).
Haranger (Daniel).
Husson (Jean).
Isler (Jean).
Ivernel (Philippe).
Kaeppelin (Thierry).
Lerner (Jean-Yves).
Meot (Bernard).
Meyer (Alain).
Mounier (Jacques).
Pene (Henri).
Pruvost (Gérard).
Rivals (Jean).
Schneilin (Gérard).

Option B.

Anglais.

MM. Abensour (Gérard).
Adenis (Daniel).
Alayrangues (Jean).
Beauroy (Jacques).
Begon (Michel).
Beynet (Michel).
Blin (Hubert).
Blondel (Claude).
Bouchette (Max).
Boulle (Jacques).
Coupaye (Didier).
Darmon (Jean-Jacques).
Falcou (Hervé).
Gattegno (Jean).
Groussier (Georges).
Hardin (Gérard).
Hery (Gérard).
Jacques (Francis).
Kupferman (Fred).
Levier (Daniel).
Maguet (Jean-Paul).
Marc (Gilbert).
Moreau (Pierre).
Mourre (Gilbert).
Nivat (Georges).
Patrel (Pierre).
Pignon (Hubert).
Pitavy (François).
Raimond (Jean).
Robert (Jean-Jacques).
Schweyer (Marc).
Serman (Serge).
Sinard (Jacques).
Soulan (Bernard).
Tardieu (Jean).
Tranchefort (René).
Tulard (Jean-Claude).

Option B.

Arabe.

MM. Bouhdiba Abdeouaheb.
Guellouz Azzeddine.

Option B.

Espagnol.

MM. Esteban (Claude).
Grimaldi (Nicolas).
Leduc (Jean-Marie).
Pons (Bernard).
Respaut (Jean).
Vilar (Jean-Pierre).

Option B.

Italien.

M. Klein (Gérard).

Option B.

Russe.

M. Finas (Michel).

Académie d'Aix

Centre de Marseille.

Option A.

MM. Casanova (Antoine).
Fajon (Antoine).
Filippi (Paul).
Garcin (Jean-Claude).
Llinas (Christian).
Mathieu (Jean-Claude).
Naudin (Pierre).
Poudevigne (André).
Raybaud (Antoine).
Tournaire (Roland).
Tournon (André).
Vissiere (Jean-Louis).

Option B.

Anglais.

MM. Lantelme (Emile).
Moulinas (René).
Paul (Jacques).
Rivara (René).

Option B.

Arabe.

M. Lakdar Abdellatif.

Centre de Nice.

Option A.

MM. Baroni (Pierre).
Granon (René).
Roux (Alain).
Testud (Pierre).

Option B.

Anglais.

M. Sinelnikoff (Constantin).

Option B.

Italien.

M. Leyssieux (Gérard).

ACADÉMIE D'ALGER

Option A.

MM. Accardo (Alain).
Gardoni (Lucien).
Mothe (Jean-Claude).
Ripoll (Roger).

Option B.

Anglais.

MM. Edelbloute (Claude).
Filippini (Jean-Pierre).
Gourine (Igor).

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Option A.

MM. Abribat (Jean-Paul).
Bouissac (Paul).
Chaperot (René).

Option B.

Espagnol.

MM. Marty (Jean-Marie).
Othily (Louis).

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Option A.

M. Fayet (Marie-Louis-Joseph).

ACADÉMIE DE LILLE

Option A.

M. Facq (Robert).

ACADÉMIE DE LYON

Option A.

MM. Bellon (Robert).
Berrard (Louis).
Bollery (Jean).
Bravard (Jacques).
Brunet (Pierre).
Carriere (Bernard).
Croisille (Jean-Michel).
Dufournet (Jean-François).
Evieux (Michel).
Faurie (Jean-Jacques).
Galissot (René).
Garden (Maurice).
Garrier (Gilbert).
Gimaret (Daniel).
Godart (Jean-René).
Gondret (Pierre).
Goujon (Pierre).
Grand (Georges).
Heller (Jean).
MM. Lansard (Jean).
Lecuyer (Bernard).
Lerat (Paul).
Maraud (André).
Martin (Claude).
Martin (René).
Pommier (René).
Renilly (Jean-Claude).
Richard (Jean-Claude).
Rieunau (Maurice).
Suatton (Henri).

Option B.

Allemand.

MM. Chanel (Jean).
Favier (Georges).
Julliard (Jacques).
Lapalus (Jacques).
Moses (Stéphane).
Valentin (Paul).

Option B.

Anglais.

MM. Amiot (Michel).
Fabre (Michel).
Janton (Pierre).
Petit (Jean-Pierre).

Option B.

Espagnol.

M. Montpied (Georges).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Option A.

MM. Buresi (Michel).
Combes (Jean-François).
Pasquier (Michel).
Prats (Claude).
Redouloux (Léon).
Roux (Marc).
Soler (Jean).
Thomas (Robert).

Option B.

Allemand.

MM. Darbousset (Francis).
Verger (Jacques).

Option B.

Anglais.

MM. Lacassagneres (Christian).
Richard (Claude).

Option B.

Italien.

MM. Bouffard (Jean-Claude).
Bruguier (Jean).

ACADÉMIE DE NANCY

Option A.

MM. Aubrion (Etienne).
Bercot (Jean-Claude).
David (Edmond).

Option B.

Anglais.

M. Miquel (Claude).

ACADÉMIE DE POITIERS

Option A.

MM. Boucher (Jean-Michel).
Carrique (Pierre).
Houclin (Gaston).
Poursat (Jean-Claude).
Roc (Denis).

ACADÉMIE DE STRASBOURG

Option A.

MM. Gorcy (Gérard).
Le Moigne (François).
Levy (Gilbert).
Rosset (Jean-Loup).
Schlienger (François).

Option B.

Allemand.

M. Wolff (Edouard).

Option B.

Anglais.

M. Pousse (Jean).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Option A.

MM. Baby (François).
Chauzu (Pierre).
Crosle (André).
Delpla (Claude).
MM. Dupont (Christian).
Faraud (Jean).
Paulhet (Jean-Claude).
Pujol (Michel).
Ubiergo (Jean).
Vitse (Jean-Paul).

Option B.

Allemand.

M. Sans (Edouard).

Option B.

Anglais.

MM. Amalric (Jean-Pierre).
Cazeres (Pierre).
Combelles (Jacques).
Dubois (Pierre).
Forgues (Georges).
Sarret (Georges).

Option B.

Espagnol.

MM. Barre (André).
Ruth (Claude).

II. — SECTION DES SCIENCES

ACADÉMIE DE PARIS

Groupe I.

MM. Akrich (Charles).
Alidières (Michel).
Attali (Paul).
Aymar (Robert).
Barre (André).
Barsalou (Edouard).
Bazin (Maurice).
Beatrix (Philippe).
Bellando (Jean).
Berenguier (Pierre).
de Bergevin (François).
Bessis (Jean-Daniel).
Bonnamy (Jean-Marc).
Bornet (Jean-Paul).
Bridoux (Gérard).
Bros (Jacques).
Cantegreil (Henri).
Clauvel (Robert).
Clement (Bernard).
Combes (Michel).
Comes (Georges).
Coulon (Bernard).
Davies (Chadwick).
Delgendre (Jacques).
Delpuech (Jean-Jacques).
Delzant (Antoine).
Douady (Adrien).
Doyon (Noël).
Dreuil (Jean).
Dupin (Claude).
Esambert (Bernard).
Fanjeaux (Jean).
Ferrieu (Gilbert).
Feyte (Gérard).
Flamant (Maurice).
Fonteilles (Michel).
Gacougnolle (Jacques).
Gilles (Pierre).
Goldberg (Jacques).
Grouchko (Daniel).
Guyon (Etienne).
Haissinsky (Jacques).
Halbron (Jean-Pierre).
Hanen (Albert).
Humez (Henri).
Imbert (Pierre).
Jacquard (Pierre).
Julian (Claude).
Kaplan (Pierre).
Kleman (Maurice).
Klopfstein (Gilbert).
Lacaze (Jean-Pierre-Henri).
MM. Lacoste (Pierre).
de Lambilly (Robert).
Lassiaille (Michel).
Laurent (Dominique).
Lecomte (Claude).
Ledanois (Guy).
Legendre (Jean-Marc).
Leheu (Jean-Pierre).
Leloup (Christian).
Lerner (Jean-Marc).
Lourme (Pierre).
Machuel (Pascal).
Marin (Jean-François).
Marti (Claude).
Martinais (Jacques).
Martinot (Michel).
Massieux (Jean).
Mentre (Paul).
Mercouroff (Wladimir).
Merrien (Henri).
Meyer (Paul).
Mollaret (Gaston).
de Monestrol (Georges).
Montcouquiol (Jean).
Moreau (Jean-Claude).
Neraud (Claude).
Ngo-Van-Que.
de Noailles (Gilles).
Patoux (Claude).
Pasqualini (Gilbert).
Pache (Bernard).
Pelet (Régis).
Peter (André).
Peube (Jean-Laurent).
Plantevin (Jean-Pierre).
Pointud (Jacky).
Poitevin (Jean-Pierre).
Poulet (Jean).
Reboul (Louis).
Regnier (Simon).
Renault (Jean-Jacques).
Richard (André).
Roubaud (Jacques).
Rouffet (Jacques).
Rosenholc (Michel).
Schapira (Jean-Paul).
Silhouette (Jean-Marie-Dominique).
Simon (Yvan).
Soubie (Pierre).
Thibaudier (Claude).
Tranchevent (Jean).
Verdier (Jean-Louis).
Veyssie (Jean-Jacques).
Villain (Jacques).
de Vries (Michel).
Walrave (Michel).

Groupe II.

MM. Berthelemy (Claude).
Blanc (Jean).
Bottin (Marc).
Cabioch (Louis).
Carron (Jean-Paul).
Deula (Jacques).
Dupuy (Paul).
Frontier (Serge).
Gandeboeuf (Jean).
Gross (Bernard).
Guedon (Pierre).
Hartmann (Francis).
Jacquet (Bernard).
Labesse (Bernard).
Mein (Pierre).
Nevot (Claude).
Rose-Pizant (Clément).
Rosset (Robert).
Sabatier (Pierre).
Saveant (Jean-Michel).
Savy (Michel).
Sommer (Ernest).
Sourian (Marc).
Thevenin (Yves).
Veillard (Alain).
Vigier (Philippe).

ACADÉMIE D'AIX

Centre de Marseille.

Groupe I.

MM. Jullien (Pierre).
Mein (Pierre).
Mechdoudjian (Raymond).

Centre de Nice.

Groupe I.

MM. Bocquillon (Claude).
Guglielmetti (Marcel).
Massabo (Louis).
Morgenstern (Joseph).
Semeria (Marcel).

ACADÉMIE D'ALGER

Groupe I.

MM. Benzaken (Claude).
Bkouche (Rudolphe).
Carayol (Michel).
Loffredo (Louis).
Munera (Gérard).
Oettl (Gérard).
Saint-Jean (Pierre).
Segui (Jean).
Sfar (Bernard).

ACADÉMIE DE BESANÇON

Groupe I.

MM. Chaumont (Jean-Marie).
Mangin (Jean-Paul).

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Groupe I.

MM. Ninin (Paul).
Rôdrigues (Edouard).
Vignolles (Christian).

ACADÉMIE DE CAEN

Groupe I.

MM. Mollaret (Louis).
Bosc (René).

ACADÉMIE DE DIJON

Groupe I.

MM. Joubert (Gérard).
Le Roy (Philippe).
Raymondi (Bernard).

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Groupe I.

MM. Eymery (René).
Sauvan-Magnet (Jean-Pierre).

ACADÉMIE DE LILLE

Groupe I.

MM. Brillon (André).
Decaure (Jean).
Heymann (Pierre).
Maugein (Roland).
Pavy (Michel).
Thery (Christian).
Van Cutsem (Bernard).

ACADÉMIE DE LYON

Groupe I.

MM. Bodaro (Henri).
Lacroix (Georges).
Picard (Philippe).
Pitrat (Jacques).
Suard (Pierre).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Groupe I.

MM. Chalot (André).
Jampy (Pierre).
Laux (Christian).
Molino (Pierre).
Perrier (Michel).
Renucci (Louis).

ACADÉMIE DE NANCY

Groupe I.

MM. Descaves (Jean-Pierre).
Perez (André).

ACADÉMIE DE POITIERS

Groupe I.

MM. Froger (Claude).
Muller (Georges).

ACADÉMIE DE RENNES

Centre de Nantes.

Groupe I.

M. Le Calvez (Charles).

Centre de Rennes.

Groupe I.

M. Moulin (Pierre).

ACADÉMIE DE STRASBOURG

Groupe I.

MM. Blum (Jean).
Boileau (Etienne).
Frey (Marie-Jean-Jacques).
Weber (Daniel).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Groupe I.

MM. Bize (André).
Hily (Jacques).
Marsal (Jean).
Palau (Philippe).
Nguyen Long Den.
Pradines (Jean).

CENTRE DE COMPOSITION DE CASABLANCA (MAROC)

Groupe I.

MM. Doucet (Jean-Pierre).
Giovachini (Jean-Luc).
Villar (Pierre).

M. Schulte (Hans-Gérhard), ressortissant allemand est autorisé à prendre part au concours de 1954 comme candidat étranger dans l'académie de Paris, section des lettres, option B (allemand).

Ce candidat ne pourra pas être nommé élève de l'école normale supérieure, ni obtenir une bourse de licence, s'il est classé sur la liste d'admission définitive dans un rang qui aurait conféré à un étudiant français le droit au titre d'élève de l'école.

Il pourra être admis à l'école normale supérieure comme élève hors cadre.

Liste des candidates autorisées à prendre part au concours de 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles et pour les bourses de licence.

Par arrêté du 18 mai 1954, sont autorisées à prendre part au concours ouvert en 1954 pour l'entrée à l'école normale supérieure de jeunes filles et pour les bourses de licence, les candidates dont les noms suivent:

I. — SECTION DES LETTRES

ACADÉMIE DE PARIS

Option A.

Mlles Andrieu (Jeanne-Marie).
Arnaud (Monique).
Aumeunier (Françoise).
Bailles (Françoise).
Ballandras (Françoise).
Becq (Anne).
Bellon (Jacqueline).
Benassy (Françoise-Marie).
Bensimon (Valérie).
Bernamonti (Laudyce).
Bernard (Anne).
Mme Berrin (Marie-Françoise).
Mlles Berthet (Odette).
Bessières (Claudine).
Bireaud (Annie).
Bistagne (Paulette).
Bourgade (Geneviève).
Brandener (Jacqueline).
Brousse (Anne-Marie).
Calvairac (Michelle).
Cassou (Jacqueline).
Chadeau (Danièle).
Champeaux (Jacqueline).
Chardon (Françoise).
Chassaing (Marie-Françoise).
Chazalet (Paule).
Chene (Paule).
Choisselet (Nicole).
Ciamin (Marie-Louise).
Colas (Josette).
Conso (Danièle).
Constant (Monique).
Coudray (Annie).
Darlet (Jeanne).
Dechanet (Annie).
Delage (Marie-José).
Delbiausse (Claire).
Dimon (Suzanne).
Dransart (Marie-Thérèse).
Estassy (Josette).
François (Jeanne-Marie).
Friederich (Liliane).
Gauthier (Françoise).
Gourin (Colette).
Góyard (Michelle).
Guinoiseau (Françoise).
Husson (Chantal).
Imbert (Claude).
Irvoas (Marie-Josèphe).
Jonquet (Monique).
Kirsch (Lucile).
Lafont (Marie-Claire).
Larnaudie (Suzanne).
Laurent (Jacqueline).
Leca (Françoise).
Le Follic (Jeannine).
Legrand (Annie).
Legrand (Jeanne).
Leguay (Odie).
Louche (Renée).
Mlles Luya (Josette).
Machet (Marie-Henriette).
Marcelot (Aimée-Solange).
Marcovici (Colette).
Moratal (Paule).
Mosconi (Geneviève).
Neaud (Pierrette).
Pecourt (Anne-Marie).
Pequignot (Colette).
Perrollaz (Yvonne).
Petit (Anne-Marie).
Pinnelli (Marie-Françoise).
Ponomareff (Nicole).
Queney (Fernande).
Querouil (Violette).
Renaudat (Simone).
Reol (Monique).
Richy (Françoise).
de Rohan-Chabot (Marthe).
Roquefort (Colette).
Roubaud (Colette).
Saget (Annick).
Salanie (Anne-Marie).
Santucci (Monique).
Sautereau (Rose-Marie).
Serre (Marie-Renée).
Stievenart (Marcelle).
Surault (Marie-Claire).
Thouesny (Denise).
de Vericourt (Guillemette).
Vieille (Danièle).

Option B.

Allemand.

Mlles Caillot (Marion).
Chavanne (Danièle).
Dietrich (France).
Miguet (Anne-Marie).
Peltre (Marie-Louise).

Option B.

Anglais.

Mlles Benveniste (Claire).
Berenstein (Jacqueline).
Bourgeais (Jeanne).
Braun (Erica-Marie).
Chamorand (Elisabeth).
Chapeloux (Denise).
Cherki (Colette).
Courtine (Françoise).
Gamard (Anie).
Geisenberger (Françoise).
Gillibert (Genevière).
Giraud (Francine).
Lacordaire (Gisèle).
Lalanne (Jeannette).
Mane (Geneviève).
Marechal (Hélène).
Morche (Janine).
Salamon (Martine).
Virault (Simone).

Option B.

Espagnol.

Mlles Bach (Annette).
Bernheim (Françoise).
Nakimovitch (Danièle).

Centre de Versailles.

Option A.

Mlles Benard (Christiane).
Blanc (Annie).
Couzi (Geneviève).
Delabarre (Lucienne).
Follet (Simone).
Forget (Anne-Marie).
Gabard (Micheline).
Gaudry (Yvette).
Giscard (Jacqueline).
Hugon (Claire).
Le Coz (Jacqueline).
Le Morvan (Janine).
Loree (Claire).
Marie (Ginette).
Ferlus (Sabine).
Picard (Françoise).
Sittler (Nicole).
Sudre (Huguette).
Veille (Monique).

ACADÉMIE D'AIX

Centre de Marseille.

Option A.

Mlles Barthelemy (Nicole).
Cartoux (Germaine).
Castollani (Gisèle).
Chamayou (Marie-Louise).
Ciardi (Janine).
Dastrevigne (Simone).
Michel (Isabelle).
Noat (Hélène).
Rallis (Jacqueline).

Option B.

Italien.

Mlles Campion (Denise).
Colonna d'Istria de Cinarça (Marie-Rose).
Rascle (Nicole).

Centre de Nice.

Option A.

Mlles Ferretti (Christiane).
Guyon (Maryse).
Lombart (Blanche).
Tournier (Annette).
Vial (Gabrielle).

Option B.

Anglais.

Mlle Fontana (Mireille).

Option B.

Italien.

Mlle Maria (Andrée).

ACADÉMIE D'ALGER

Option A.

Mlles Combe (Christiane).
Courmontagne (Anne-Marie)
Deladrière (Lydie).
Isavau (Claude).
Fernandez (Marie-Henriette).
Mlles Genthon (Marie-Claude).
Giorgi (Arlette).
Pellet (Marcelle).
Siesic (Claude).
Thiriat (Georgette).
Zaouch (Colette).
Zehler (Suzanne).

Option B.

Anglais.

Mlle Palumbo (Jacqueline).

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Option A.

Mlles Bonnaud (Marie-Andrée).
Capitaine (Sylvia).
Delas (Monique).
Larroque (Julia-Michèle).

Option B.

Allemand.

Mlle Marche (Christiane).

ACADÉMIE DE CAEN

Option A.

Mlles Jacquet (Elisabeth).
Leroy (Christine).
Moulin (Claudette).

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Option A

Mlles Brigand (Jeanine).
Ceaux (Lucette).
Chaulanges (Monique).
Guillaume (Pierrette).
Reversac (Paulette).
Tollet (Monique).

ACADÉMIE DE DIJON

Option A

Mlles Bruere (Régine).
Monin (Simone).

ACADÉMIE DE LILLE

Option A.

Mlles Delerue (Rosanne).
Goblet (Françoise).

Option B.

Anglais.

Mlle Jonac (Lucile).

ACADÉMIE DE LYON

Option A

Mlles Armanet (Christiane).
Berthelin (Renée).
Bourgeois (Simone).
Cantova (Mireille).
Daniere (Geneviève).
Pesfongères (Anne-Marie).
Dorsit (Gisèle).
Excoffier (Lise-G.).
Gelasio (Régine).
Joly (Denise).
Mermet (Isabelle).
Montange (Claude).
Paoli (Françoise).
Perrier (Simone).
Rey (Michelle).
Mlles Romeyer (Denise).
Rouanet (Anne-Marie).
Sagaspe (Marie-Edith).
Tomasi (Marie-Françoise).
Tupinier (Georgette).
Zink (Anne).

Option B.

Allemand.

Mlles Bernard-Georges (Hélène).
Bourgier (Julienne).
Mazzoli (Eliane).

Option B.

Anglais.

Mlles Auchere (Françoise).
Jacob (Claude).
Jay (Danielle).

Option B.

Italien.

Mlles Blanchard-Gaillard (Anne-Marie).
Colombino (Marie-Thérèse).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Option A.

Mlles Ardouvin (Gilberte).
Arnoux (Jany).
Ladsous (Anne-Marie).
Lamberti (Marie-Anne).
Llech-Walter (Colette).
Loubet (Elietie).
Meissonnier (Suzanne).
Plouvier (Paule).
Valogne (Marie-Thérèse).
Vignac (Simone).
Vilanove (Madeleine).

Option B.

Allemand.

Mlles Cöderch (Paule).
Cros (Suzy).

Option B.

Anglais.

Mlle Santoli (Toussainte).

Option B.

Espagnol.

Mlles Centellas (Claude).
Guigue (Renée).
Molino (Juliette).
Soulie (Anny).

Option B.

Italien.

Mlle Laval-Gilly (Monique).

ACADÉMIE DE NANCY

Option A.

Mlle Giros (Marie-Rose).

Option B.

Allemand.

Mlle Colet (Michèle).

Option B.

Anglais.

Mlles Giorgi (Rose).
Golberin (Roselle).
Morelle (Madeleine).
Schneider (Monique).

Option B.

Espagnol.

Mlle Geroz (Anne-Marie).

ACADÉMIE DE POITIERS

Option A.

Mlle Jacquet (Maud).

ACADÉMIE DE RENNES

Option A.

Mlle Guinard (Claude).

ACADÉMIE DE STRASBOURG

Option A.

Mlles Guth (Marie-Claude).
Imbs (Anne-Marie).
Meyer (Monique).
Verel (Rosine).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Option A.

Mlles Chataigner (Marie-Anne).
Dardenne (Josette).
Escoubet (Josette).
Robin (Mireille).

Option B.

Allemand.

Mlle Servant (Renée).

Option B.

Espagnol.

Mlle Fortin (Lucienne).

II. — SECTION DES SCIENCES

ACADÉMIE DE PARIS

Groupe I.

Mlles Alloyau (Claude).
Aubry (Françoise).
Auvray (Madeleine).
Baldet (Annie).
Barbou (Josette).
Batier (Pierrette).
Berail (Simone).
Berthiaud (Jeannine).
Mlles Blot (Suzanne).
Bonhomme (Monique).
Bouchon (Hélène).
Boutron (Françoise).
Bretin (Christiane).
Briffaut (Nicole).
Choquet (Colette).
Constans (Marguerite).
Counillon (Madeleine).
Cros (Geneviève).
Darbord (Francine).

Mlles Daveine (Janine).
Devalois (Colette).
Franck (Françoise).
Guerard (Claude).
Honorat (Béatrice).
Lacombe (Andrée).
Lacroix (Micheline).
Lagain (Claude).
Laithier (Jacqueline).
Leroy (Jacqueline).
Marconnet (Annie).
Marec (Michèle).
Marjanka (Yvonne).
Mauban (Anne).
Meunier (Monique).
Michot (Josette).
Minois (Marie-Hélène).
Neaudot (Monique).
Pacouil (Claude).
Peju (Gilberte).
Prim (Claude).
Ramos (Anne-Marie).
Recource (Marie).
Respaut (Marie-Thérèse).
Rosec (Françoise).
Schoebel (Christiane).
Schurrer (Lucie).
Suchard (Liliane).
Tardy (Odette).
Tessier (Brigitte).
Turlot (Anne-Marie).
Vanmaële (Claudette).
Villedieu (Colette).
Vincent (Ginette).

Groupe II

Mlles Bouissou (Claire).
Brasseul (Gisèle).
Brouillard (Anne-Marie).
Broussaudier (Jeanne).
Chiarelli (Angèle).
Dubouchet (Claire).
Dupre (Claude).
Duthell (Claude).
Gauthier (Simone).
Launay (Bernadette).
Lemasson (Colette).
Maillard (Maryvonne).
Martinez (Francisca).
Prevost (Noémie).
Race (Bernadette).

ACADÉMIE D'AIX

Groupe I

Centre de Marseille.

Mlles Bassier (Marthe).
Benoit (Monique).
Jullien (Anne-Marie).
Richon (Roseline).

Centre de Nice.

Mlles Armand (Simone).
Dutripon (Marie-Laure).
Folliet (Annie).
Foucou (Madeleine).

ACADÉMIE D'ALGER

Groupe I

Mlles Berges (Simone).
Claparède (Christiane).
Duquesnoy (Marie-Hélène).
Martin (Francette).
Pontoizeau (Jeannine).

ACADÉMIE DE BESANÇON

Groupe I

Mlles Chevaesus (Noëlle).
Jaecker (Odette).
Jourdain (Janine).

ACADÉMIE DE BORDEAUX

Groupe I

Mlle Combroux (Marie-Louise).

ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Groupe I

Mlles Beal (Marie-Thérèse).
Blanc (Françoise).
Espalieu (Anne-Marie).
Vinard (Marie-Claire).

ACADÉMIE DE GRENOBLE

Groupe I

Mlle Vergier (Suzanne).

ACADÉMIE DE LILLE

Groupe I

Mlles Floryn (Lucette).
Laurent (Renée).
Poix (Geneviève).

ACADÉMIE DE LYON

Groupe I

Mlles Arnaudon (Madeleine).
Boyer (Suzanne).
Calais (Josette).
Debarnot (Marie-Thérèse).
Henaut (Monique).
Rousseau (Claude).
Rousseau (Jeanine).
Sender (Michèle).

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Groupe I

Mlles Chevalier (Huguette).
Ribo (Simone).
Volte (Claire).

ACADÉMIE DE NANCY

Groupe I

Mlle Hayotte (Jeannine).

ACADÉMIE DE POITIERS

Groupe I

Mlles Courseau (Paulette).
Fleveau (Josette).
Mallard (Monique).
Paris (Arlette).

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Groupe I

Mlles Giraud (Denise).
Gouyon (Georgette).
Lavantes (Hélène).
Portal (Suzanne).
Sautriau (Paulette).

Mlle Noirfalisse (Chantal) (ressortissante belge) est autorisée à prendre part au concours de 1954, comme candidate étrangère au centre de composition organisé au Maroc (section des sciences), groupe I.

Cette candidate ne pourra être nommée élève de l'école normale supérieure ni obtenir de bourse de licence, si elle est classée sur la liste d'admission définitive dans un rang qui aurait conféré à une étudiante française le droit au titre d'élève de l'école. Elle pourra être admise à l'école normale supérieure comme élève hors cadre.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

MARINE MARCHANDE

Date des concours d'entrée aux sections d'élève de la marine et d'élève mécanicien dans les écoles nationales de la marine marchande.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 53-799 du 1er septembre 1953 modifiant le décret n° 48-1752 du 16 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la délivrance des titres exigés des capitaines, patrons, seconds ou lieutenants sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu le décret n° 53-800 du 1er septembre 1953 modifiant le décret n° 48-1754 du 16 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la délivrance des titres exigés pour l'exercice des fonctions de chef mécanicien, chef de quart et d'adjoint au chef de quart sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu l'arrêté du 30 juin 1949 modifié par arrêtés du 28 février 1952, du 21 juillet 1952, du 20 décembre 1952, du 22 décembre 1952, du 4 avril 1953 et 30 juillet 1953 fixant les conditions d'admission dans les écoles nationales de la marine marchande et d'attribution des bourses, et notamment ses articles 4, 5, 6, 7, 15, 16 et 17,

Arrête:

Art. 1er. — Il est ouvert, pour l'année scolaire 1954-1955, des concours d'entrée aux sections des écoles nationales de la marine marchande préparant aux examens d'élève de la marine marchande d'une part, et d'élève mécanicien de la marine marchande, d'autre part. Ces concours sont valables pour l'attribution des bourses.

Art. 2. — Le nombre des places mises aux concours est de 450 pour l'ensemble des sections « élèves de la marine marchande », et de 120 pour l'ensemble des sections « élèves mécaniciens de la marine marchande ».

Art. 3. — Les dossiers de demandes d'inscription, établis conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 juin 1949 modifié en dernier lieu le 30 juillet 1953, devront parvenir aux services centraux de la marine marchande, 3, place de Fontenoy, à Paris (7e), exclusivement par voie postale, avant le 1er août 1954.

Art. 4. — Les épreuves écrites commenceront le lundi 20 septembre 1954, à huit heures, au siège de l'école nationale de la marine marchande du centre indiqué sur la demande d'inscription établie conformément au modèle donné en annexe de l'arrêté du 4 avril 1953.

Art. 5. — Les élèves des écoles nationales de la marine marchande qui ont été admis à la suite des concours de 1953 à suivre les cours de ces sections pendant l'année scolaire 1953-1954 et qui n'auront pas été reçus en fin d'année aux examens d'élève de la marine marchande ou d'élève mécanicien de la marine marchande seront autorisés à redoubler en 1954-1955, sauf décision contraire du conseil des professeurs.

Art. 6. — Les listes des candidats définitivement admis seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 1954.

JULES RAMARONY.

Assiette, taux et mode de recouvrement des taxes destinées à assurer le financement de l'organisation du mareyage.

Les secrétaires d'Etat à la marine marchande, aux affaires économiques et au budget,

Vu la loi n° 48-1400 du 7 septembre 1948, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 48-1851 du 6 décembre 1948 pris en application de la loi susvisée, et notamment son article 24;

Vu la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 portant aménagements fiscaux;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1954 n° 53-1308 du 31 décembre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour la couverture de ses dépenses, l'organisation professionnelle du mareyage est autorisée à percevoir:

1° Un droit afférent à la délivrance des cartes professionnelles de mareyeur expéditeur et de pêcheur expéditeur, des extraits et des duplicata de ces cartes;

2° Un prélèvement spécial sur les achats effectués par les titulaires de carte professionnelle ou pour leur compte.

Art. 2. — Le droit de délivrance est fixé à:

5.000 F pour les cartes et extraits de cartes professionnelles de mareyeur expéditeur;

2.000 F pour les cartes de pêcheur expéditeur;

500 F pour les duplicata de carte professionnelle.

Le taux du prélèvement sur les achats effectués par les titulaires de carte professionnelle ou pour leur compte est fixé à 0,30 p. 1.000 du montant de ces achats.

Art. 3. — Le droit afférent à la délivrance des cartes professionnelles et le prélèvement spécial sur les achats sont perçus par les soins du comité central des pêches maritimes et centralisés par lui dans un compte spécial ouvert dans ses écritures.

Fait à Paris, le 11 mai 1954.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMARONY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
BERNARD LAFAY.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel du 12 mai 1954, un crédit de 2.431.114 F est définitivement annulé au titre des chapitres ci-après du budget ordinaire de la marine marchande de l'exercice 1953, savoir:

Chap. 34-01. — Administration centrale. — Remboursement de frais	208.284 F.
Chap. 34-22. — Enseignement maritime. — Matériel	1.560.431
Chap. 44-01. — Subventions aux pêches maritimes	662.399
Total égal	2.431.114 F.

Pareil crédit de 2.431.114 F est ouvert au titre des chapitres ci-après du budget de la marine marchande de l'exercice 1954, savoir:

Chap. 34-01. — Administration centrale. — Remboursement de frais	208.284 F.
Chap. 34-22. — Enseignement maritime. — Matériel	1.560.431
Chap. 44-01. — Subventions aux pêches maritimes	662.399
Total égal	2.431.114 F.

Par arrêté du 13 mai 1954, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, au titre de fonds de concours, pour l'exercice 1954, un crédit de 9.439.100 F, applicable aux chapitres ci-après du budget de la marine marchande, savoir:

Chap. 34-12. — Inscription maritime. — Indemnités et allocations diverses	100.000 F.
Chap. 34-22. — Enseignement maritime. — Matériel	9.339.100
Total	9.439.100 F.

Nomination d'un membre suppléant au conseil supérieur de la marine marchande.

Par arrêté du 13 mai 1954, est nommé membre suppléant du conseil supérieur de la marine marchande, en qualité de représentant d'une administration publique, au titre du ministère des affaires étrangères:

M. de Pimodan (Pierre), secrétaire des affaires étrangères à la direction générale des affaires économiques et financières (section des transports), en remplacement de M. de Dampierre, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 15 mai 1954 tendant à reconnaître les certificats de garantie qui seront délivrés par les autorités italiennes à l'occasion de la XXXIIe foire internationale de Padoue.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 5 juillet 1844, modifiée par la loi du 27 janvier 1941, validée par la loi du 7 juillet 1948;

Vu la loi du 13 avril 1908 relative à la protection temporaire de la propriété industrielle dans les expositions internationales étrangères officielles ou officiellement reconnues;

Vu l'accord franco-italien en date du 29 mai 1948 relatif à la propriété industrielle et les documents complémentaires, notamment les lettres échangées à la date du 26 septembre 1949;

Considérant que la XXXIIe foire internationale d'échantillons de Padoue et le IIIe salon international de l'emballage de Padoue, qui se tiendront du 29 mai au 13 juin 1954, sont reconnus officiellement par le gouvernement italien,

Décrète:

Art. 1er. — Les expositions dites XXXIIe foire internationale d'échantillons de Padoue et IIIe salon international de l'emballage de Padoue, ouvertes à Padoue du 29 mai au 13 juin 1954, sont admises au bénéfice de la protection temporaire prévue par la loi du 13 avril 1908.

Art. 2. — Les certificats de garantie seront délivrés par les secrétariats généraux des comités d'organisation desdites expositions.

Art. 3. — Les inventeurs qui entendront se prévaloir, dans les délais fixés par l'article 6 *bis* de la loi du 5 juillet 1844, modifiée par la loi du 7 juillet 1948, lors du dépôt d'une demande de brevet en France, d'un certificat de garantie délivré dans les conditions de l'article 2 ci-dessus, devront fournir à l'institut national de la propriété industrielle une copie authentifiée des documents descriptifs annexés au certificat de garantie certifiée par le ministre de l'industrie et du commerce italien.

Art. 4. — Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères par intérim:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret n° 54-504 modifiant le décret du 30 mai 1925 portant règlement d'administration publique relatif au fonctionnement administratif et financier de l'office national industriel de l'azote.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mai 1954: page 4600, 2e colonne, article 3, dernière ligne, au lieu de: «... lui sont délégués par le président du conseil d'administration », lire: « ... lui sont délégués par le président en conseil d'administration ».

Nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite artisanal.

Par arrêté du 15 mai 1954, est nommé membre du conseil de l'ordre du Mérite artisanal, en remplacement de M. Claude Cournot:

M. Max Calm, chef adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat au commerce.

Par arrêté du 19 mai 1954, est nommé membre du conseil de l'ordre du Mérite artisanal, en remplacement de M. Marcel Laugier:

M. François Berger, chef du secrétariat particulier du ministre de l'industrie et du commerce.

Service des mines.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Laffitte (Pierre), ingénieur des mines de 3e classe, est placé en service détaché, pour cinq ans, auprès du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine, pour occuper les fonctions de directeur de cet organisme.

La présente mesure prend effet à compter du 1er mars 1954.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 19 mai 1954 autorisant la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture, et notamment ses articles 33 et 34;

Vu la délibération en date du 7 mai 1953 de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est autorisée à contracter, auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Brie, un emprunt de 3 millions de francs au taux de 5,75 p. 100, remboursable en cinq ans.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 19 mai 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
PHILIPPE OLMI.

Décret n° 54-462 relatif à l'organisation d'un marché commun des céréales entre la France et la Tunisie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 avril 1954, page 4165, article 4, alinéa 2, *in fine*, au lieu de: « ...en application des dispositions de l'article 3 du décret beylical susvisé du 29 avril 1954... », lire: « ...en application des dispositions de l'article 2 du décret beylical du 29 avril 1954 relatif à l'organisation du marché des céréales en Tunisie ».

Echelonnement indiciaire applicable à certaines catégories d'emplois du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu les décrets n° 49-508 du 14 avril 1949 et n° 53-1218 du 9 décembre 1953 relatifs à la revision du plan de classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 52-1049 du 10 septembre 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des ouvriers professionnels titulaires des services extérieurs du ministère de l'agriculture;

Vu l'arrêté du 28 mars 1950 fixant les traitements applicables à diverses catégories de fonctionnaires du ministère de l'agriculture;

Vu l'arrêté du 16 mai 1952 fixant l'échelonnement indiciaire des grades des corps d'inspecteurs généraux, de directeurs départementaux des services vétérinaires et de vétérinaires sanitaires d'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les échelonnements indiciaires applicables aux emplois ci-après énumérés sont modifiés ainsi qu'il suit à compter du 1er octobre 1953:

GRADES	CLASSES OU ÉCHELONS	INDICES
Services agricoles:		
Rédacteur principal	1re classe	315
	2e classe	297
	3e classe	279
	4e classe	261
Rédacteur	1re classe	242
	2e classe	223
	3e classe	204
	Stagiaire	185
Ecole nationale d'horticulture:		
Directeur	1re classe	600
	2e classe	543
	3e classe	486
	4e classe	429
	5e classe	372
	6e classe	315
Directeur départemental des services vétérinaires.	Classe exceptionnelle	630
	6e échelon	600
	5e échelon	580
	4e échelon	560
	3e échelon	540
	2e échelon	520
	1er échelon	500

Toutefois, la classe exceptionnelle, prévue pour le grade de directeur départemental des services vétérinaires, ne pourra être pourvue tant qu'un règlement d'administration publique n'en aura pas déterminé les conditions d'accès.

Art. 2. — L'échelonnement indiciaire applicable aux ouvriers professionnels titulaires des services extérieurs du ministère de l'agriculture est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 12 septembre 1952:

GRADES	ÉCHELONS	INDICES
Ouvriers professionnels:		
1re catégorie	7e échelon	240
	6e échelon	229
	5e échelon	218
	4e échelon	206
	3e échelon	194
	2e échelon	182
	1er échelon	170
2e catégorie	7e échelon	220
	6e échelon	208
	5e échelon	196
	4e échelon	184
	3e échelon	171
	2e échelon	158
	1er échelon	145
3e catégorie	7e échelon	195
	6e échelon	185
	5e échelon	175
	4e échelon	165
	3e échelon	155
	2e échelon	145
	1er échelon	135
4e catégorie	7e échelon	170
	6e échelon	162
	5e échelon	154
	4e échelon	146
	3e échelon	138
	2e échelon	129
	1er échelon	120

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1954.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le chef du cabinet,
JEAN ROUCÉ.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 13 mai 1954, sont autorisés les renouvellements de détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour le service forestier du Maroc des fonctionnaires des eaux et forêts dont les noms suivent.

M. Chapuis (Ernest), ingénieur des eaux et forêts, pour une période d'un an, à compter du 1er décembre 1953.

M. Metro (Ernest), conservateur des eaux et forêts, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1954.

M. Claudel (Yves), ingénieur des eaux et forêts pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1954.

Enseignement agricole.

Par arrêté du 11 mai 1954, le détachement de M. Lemoigne (Maurice), professeur à l'institut national agronomique, auprès de l'institut Pasteur, est prolongé pour une nouvelle période de onze mois, à compter du 16 novembre 1950.

Dans cette situation, M. Lemoigne est tenu de verser au Trésor, semestriellement et à terme échu, dans les conditions prescrites par les instructions en vigueur, la retenue pour pension civile de 6 p. 100 exigible en exécution des articles 3 et 15 de la loi du 14 avril 1924 calculée sur son traitement revalorisé par différentes tranches de reclassement pendant la période considérée.

Génie rural.

Par arrêté du 14 mai 1954, est renouvelé pour une période de deux ans et six mois, à compter du 16 juillet 1953, le détachement de M. Godefroy (Noël) auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française, avec le grade d'ingénieur adjoint de 1re classe avant quatre ans des services de l'agriculture outre-mer.

La période de deux ans et six mois précitée sera prolongée éventuellement jusqu'à la fin du congé administratif en cours à la date du 16 janvier 1956.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 mai 1954, a été constaté le passage au 2e échelon de la 2e classe du grade de vétérinaire inspecteur de l'élevage de la France d'outre-mer, des vétérinaires inspecteurs dont les noms suivent, aux dates ci-après indiquées:

M. Ducroz (Guy), pour compter du 1 décembre 1953 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Prime (Paul), pour compter du 14 janvier 1954 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Fourcade (Pierre), pour compter du 6 mars 1954 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Leplomb (Gilbert), pour compter du 14 octobre 1954 (rappels pour services militaires conservés: néant).

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 mai 1954, les agents dont les noms suivent ont été intégrés dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer, dans les conditions ci-après:

M. Cullis (Pierre), diplômé ingénieur de l'école spéciale des travaux publics de Paris (spécialité: travaux publics), ingénieur adjoint contractuel en Afrique occidentale française, a été intégré au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe, pour compter du 23 juin 1953 du point de vue de la solde et pour compter du 22 juin 1952 du point de vue de l'ancienneté (bonification d'ancienneté de 1 an pour enseignement technique colonial attribuée et épuisée, rappels pour services militaires de 11 mois 15 jours attribués et conservés).

M. Adeh (Enand-Rémy), diplômé conducteur de travaux publics de l'école spéciale des travaux publics de Paris, adjoint technique du cadre commun supérieur de l'Afrique occidentale française, a été intégré au grade d'adjoint technique de 3e classe pour compter du 1er décembre 1953 du point de vue de la solde et pour compter du 23 juillet 1953 du point de vue de l'ancienneté (rappels pour services militaires de 1 an 1 mois 25 jours attribués et épuisés).

M. Mondon (Maurice), diplômé de l'école des mines de Douai, adjoint technique du cadre commun supérieur des travaux publics de l'Afrique occidentale française, a été intégré au grade d'adjoint technique de 2e classe pour compter du 1er janvier 1954, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté (rappels pour services militaires, néant).

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Roz (Roger), adjoint technique principal de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé en service détaché auprès du gouvernement royal du Cambodge à compter du 23 septembre 1952.

M. Roz est, sur sa demande, réintégré dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pour compter du 21 décembre 1953, lendemain de l'expiration du congé administratif dont il est titulaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1954: page 4310, 2e colonne, au lieu de: « M. Giroud (Georges)... a été placé, pour compter de la même date, dans le cadre général... », lire: « M. Giroud (Georges)... a été classé, pour compter de la même date, dans le cadre général... ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 mai 1954, ont été approuvés les statuts des sociétés mutualistes ci-après:

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Société mutualiste des organismes de sécurité sociale de l'Eure, n° 27-285, à Evreux, rue de l'Horloge.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Société mutualiste de Saint-Marc-le-Blanc-le-Tiercent, n° 35-321, à Saint-Marc-le-Blanc.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Société mutualiste des Châtelliers-Châteaumur, n° 85-420, aux Châtelliers-Châteaumur.

Société mutualiste de Chambretaud, n° 85-419, à Chambretaud.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

L'Amicale locale service technique P. T. T. du Havre, n° 76-759, au Havre, 22, rue Ernest-Renan.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 mai 1954, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite: L'Auxiliaire des tabacs et des allumettes, n° 75-1090, à Paris, rue de Charenton, n° 319.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 mai 1954, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Association des ouvriers de l'arsenal et de l'industrie, n° 17-211, à Rochefort-sur-Mer; 2° Ouvriers de la petite chaudronnerie du port de Rochefort-sur-Mer, n° 17-278, à Rochefort-sur-Mer, avec la société mutualiste dite: Groupement des sociétés mutualistes de l'arrondissement de Rochefort-sur-Mer, n° 17-748, à Rochefort-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 11 mai 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Les Amis de Jonzieux, n° 42-387, à Jonzieux, avec la société mutualiste dite: Mutuelle de l'union, n° 42-793, à Saint-Etienne.

Directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Gourcuff (Roger), inspecteur de 3e classe à la direction régionale de la sécurité sociale de Rennes, est détaché à l'école nationale d'administration, en qualité d'élève, à compter du 1er janvier 1954, et pour la durée de son stage à l'école (trois ans).

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Guillo (Rémi), inspecteur de 6e classe à la direction régionale de la sécurité sociale de Nantes, est détaché à l'école nationale d'administration, en qualité d'élève, à compter du 1er janvier 1954, et pour la durée de son stage à l'école (trois ans).

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 9 mai 1954, il a été conféré à M. Segeral (Antoine), contrôleur principal hors classe des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Tulle, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er octobre 1952, le titre de contrôleur principal honoraire du travail et de la main-d'œuvre.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Décret du 18 mai 1954 portant promotoin et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 18 mai 1954, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et du logement, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 11 mai 1954 portant que les promotion et nominations ci-après sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés, à titre normal, dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Rousset (Maurice), entrepreneur de construction en ciment armé. Chevalier du 17 décembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Boileve (Emile-André), ingénieur, constructeur en ciment armé; 33 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Meyer (Georges), entrepreneur en ciment armé; 28 ans de pratique professionnelle.

Acquisition de terrains supportant des constructions allemandes.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et du logement et du secrétaire d'Etat au budget en date du 9 avril 1954, pris en application de l'article 18 de la loi n° 51-650 du 24 mai 1951 est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition des terrains sur lesquels sont implantés des immeubles construits par le service allemand de la reconstruction dans les communes suivantes du département de la Moselle:

Anzeling, Bettelainville, Bouzonville, Dalstein, Denting, Gelucourt, Guenviller, Hagondange, Kanfen, Lachambre, Lorry-Mardigny, Louperhouse, Maizières-les-Metz, Morhange, Neunkirch-lès-Sarreguemines, Ottonville, Pournoy-la-Grasse, Retonfey, Rochonvillers, Rombas, Rosbruck, Sarrebourg, Theding, Tromborn, Vahl-Ebersing, Waldwisse.

Réalisation de travaux de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et du logement et du secrétaire d'Etat au budget en date du 26 avril 1954, sont déclarées urgentes les opérations prévues aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes suivantes et faisant l'objet de l'application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940 - 12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945:

Coulmier-le-Sec (Côte-d'Or), Fourneaux (Savoie), Modane (Savoie).

Suppression d'un groupement d'urbanisme.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et du logement et du ministre de l'intérieur en date du 10 mai 1954, est rapporté l'arrêté interministériel du 17 mai 1945 constituant un groupement d'urbanisme entre les communes de Saint-Dié, Saulcy-sur-Meurthe et Sainte-Marguerite (Vosges).

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 10 mai 1954, il est mis fin, à compter du 1er mai 1954, aux fonctions de M. Sinnaeve (Georges), régisseur d'avances auprès du directeur des services départementaux du Pas-de-Calais, au titre de la circonscription de Boulogne ponts et chaussées, pour le payement de certaines dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par suite de faits de guerre.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Régies d'avances.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 54-414 du 14 avril 1954 portant ouverture de crédits au titre du budget des anciens combattants et victimes de la guerre pour la commémoration du 40e anniversaire de la bataille de la Marne et du 10e anniversaire de la libération du territoire;

Vu le décret n° 54-135 du 5 février 1954 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1721 du 24 décembre 1953,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le régisseur d'avances de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre est autorisé, à titre temporaire, à payer les dépenses de fonctionnement du comité national des deux anniversaires dont le règlement ne peut supporter les délais normaux d'ordonnancement, notamment les avances sur frais de déplacement des membres du secrétariat général du comité, les vacations supplémentaires pour travaux extraordinaires calculées sur la base des textes réglementaires en vigueur, ainsi que les menues dépenses et dépenses urgentes de matériel.

Art. 2. — Le directeur de l'administration générale au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et le directeur de la comptabilié publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1954.

Le ministres des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
PIERRE BABAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Directions interdépartementales.

Par arrêté du 14 mai 1954, il est mis fin, à compter du 1er juillet 1953, au détachement de M. Dumoulin (André), auprès de la présidence du conseil des ministres, en qualité d'agent contractuel.

M. Dumoulin est réintégré, à compter du 1er juillet 1953, date à laquelle il a repris ses fonctions au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, en qualité de commis du cadre normal, à la direction interdépartementale de Tours.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste des plantes soumises en Algérie aux dispositions du décret du 12 avril 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles 638 à 630;

Vu le décret du 24 décembre 1945 définissant les attributions du ministère de la santé publique et de la population;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret du 27 mars 1953 concernant la prohibition du chanvre indien;

Vu le décret du 19 novembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif aux substances vénéneuses;

Vu le décret du 12 avril 1952 fixant les modalités d'extension à l'Algérie du règlement précité, et notamment l'avant-dernier alinéa de l'article 1er ainsi rédigé:

« En outre des opérations interdites sauf autorisation, énumérées à l'article 16 du présent décret, sont, en Algérie, également soumis à autorisation préalable: la culture, la récolte, l'importation, l'exportation, l'offre, la distribution, le courtage, l'achat, toute cession à titre onéreux ou gratuit, la détention et le transport des plantes ou parties de plantes (y compris semences, boutures et plants), en nature ou en mélange quelconque, à partir desquelles peuvent être obtenus un ou plusieurs produits stupéfiants définis à l'article 1er du présent décret ».

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article 1er du décret du décret du 12 avril 1952 s'appliquent en Algérie à toutes les espèces et variétés des plantes suivantes:

Chanvres, pavots.

Art. 2. — Les conditions dans lesquelles seront établies et présentées les demandes d'autorisation prévues à l'article 1er du décret du 12 avril 1952 et concernant les matières végétales visées à l'article 1er du présent arrêté seront déterminées par le gouverneur général de l'Algérie.

Art. 3. — Le gouverneur général de l'Algérie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1954.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES-BERNARD HERZOG.

Administration centrale.

Par arrêté du 21 avril 1954:

M. Pere Lahaille-Darre (Louis), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale, est promu au 2e échelon de son grade (indice 565) à compter du 16 avril 1954.

Mlle Leveau (Germaine), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale, est promue au 2e échelon de son grade (indice 470) à compter du 16 avril 1954.

Par arrêté du 27 avril 1954, Mme Franjulien (Marie), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, est promue au 2e échelon de son grade (indice 370) à compter du 20 avril 1954.

Par arrêté du 27 avril 1954, Mlle Conte (Suzanne), secrétaire d'administration principale à l'administration centrale, est promue au 3e échelon de son grade (indice 350) à compter du 22 avril 1954.

Par arrêté du 3 mai 1954, M. Muller (Raymond), agent supérieur à l'administration centrale, est promu au 4e échelon de son grade (indice 274) à compter du 26 mars 1954.

Par arrêté du 3 mai 1954:

Les agents supérieurs de 2e classe de l'administration centrale dont les noms suivent sont élevés au 2e échelon de leur grade (indice 370) à compter du 1er mai 1954:

Mme Bertrand (Jacqueline).
Mme Brottier (Yvonne).
M. Dartigues (Richard) (en service détaché).

Mme Weil-Darnal (Paulette), agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale, est promue au 5e échelon de son grade (indice 287) à compter du 1er mai 1954.

Par arrêté du 14 mai 1954, le détachement de Mme Ligonnet (Paulette), sténodactylographe à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est, sur sa demande, renouvelé pour une période de cinq ans, à compter du 14 mars 1954.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 11 mai 1954, il est accordé au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1954, 1re section, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 41.985.000 F applicable au chapitre 3100: « Travaux et cessions à titre remboursable » du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 11 mai 1954, il est accordé au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1954, 1re section, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 160 millions de francs applicable au chapitre 3100: « Travaux et cessions à titre remboursable » du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Administrateurs.

Par arrêté du 14 mai 1954, M. Junillon (Lucien), administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 19 septembre 1953, maintenu pour une durée maximum de cinq ans en position de détachement pour exercer son mandat de conseiller à l'Assemblée de l'Union française.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêté du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes en date du 21 avril 1954, M. Ponchon (Jean) a été nommé à l'emploi réservé de chef d'atelier technique de manufacture, par application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 20 mai 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi (n° 2551) de M. Schaff et plusieurs de ses collègues tendant à valider, au profit des militaires de carrière originaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la durée des services accomplis dans l'armée allemande sous l'empire de la contrainte. (N°s 7836-8112. — M. André Monteil, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.

2. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Cadi Abdelkader et plusieurs de ses collègues (n° 835) tendant à établir la parité au sein des conseils généraux des départements algériens entre la représentation du premier collège et celle du deuxième collège; 2° de M. Rabier et plusieurs de ses collègues (n° 3559) tendant à établir la parité de représentation entre les collèges au sein des conseils généraux des trois départements algériens. (N°s 1869-8310. — M. Rabier, rapporteur.)

3. — Discussion du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Oise (1re circonscription). (M. Triboulet, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Gosset (n° 2398) tendant à modifier la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information; 2° de M. de Léotard et plusieurs de ses collègues (n° 3053) tendant à abroger la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information. (N° 7919. — M. de Moustier, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 20 mai 1954.

N° 7953. — Proposition de loi de M. Laborbe tendant à modifier le décret du 30 septembre 1953 relatif aux stocks des produits et denrées alimentaires objets d'une réglementation (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 8275. — Proposition de résolution de M. Guérard tendant à inviter le Gouvernement à associer les fonctionnaires à son œuvre de réforme administrative (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8290 (1). — Projet de loi collectif de régularisation portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1953; 2° ratification de décrets (renvoyé à la commission des finances).

N° 8297. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul Palewski tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions permettant d'organiser, sur le plan national, l'aide aux locataires économiquement faibles (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8381. — Rapport de M. Pierre Courant, au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi relative à l'application aux offices publics d'habitations à loyer modéré des dispositions de l'article 72 de la loi du 7 février 1953.

N° 8403. — Proposition de résolution de M. de Saivre tendant à inviter le Gouvernement à décréter que les défenseurs de Dien-Bien-Phu ont bien mérité de la patrie (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8409 (1). — Proposition de loi de M. Raffarin tendant à accorder une somme de 2 millions de francs au comité des fêtes de Muret pour la commémoration du demi-millénaire du rattachement du Comminges à la France (renvoyée à la commission des finances).

N° 8428. — Proposition de loi de M. Deliaune tendant à compléter l'article 2 de la loi du 4 avril 1953, modifiant la loi du 1er septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8429. — Proposition de loi de M. Quinson relative aux conditions de promotion au grade de lieutenant de réserve des sous-lieutenants titulaires de certains diplômes et ayant bénéficié de sursis d'études (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8430. — Proposition de loi de M. Charret tendant à créer le « Mérite du sang » (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8431. — Proposition de loi de M. Kœnig tendant à compléter, en faveur des volontaires étrangers non naturalisés, la loi du 25 juin 1938 tendant à mettre à la disposition du ministre de la guerre un nouveau contingent de Croix de la Légion d'honneur destiné à récompenser les combattants volontaires de la guerre 1914-1918 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8437. — Proposition de résolution de M. Charret tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour restreindre le nombre des abstentions dans les consultations électorales (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8439. — Avis de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 15 de la loi du 8 avril 1946 en ce qui concerne les droits respectifs des actionnaires et des porteurs de parts des sociétés d'électricité nationalisées sur les biens restitués.

N° 8446. — Rapport de M. Commentry, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à exonérer de la surtaxe progressive les militaires rapatriés d'Indochine bénéficiaires d'un rappel de solde.

N° 8447. — Proposition de résolution de M. Rey tendant à inviter le Gouvernement à permettre, durant l'été 1954, aux réservistes des armées de terre, de l'air et de mer, ayant des périodes d'instruction à effectuer, et agriculteurs de profession, d'être convoqués en dehors des grands travaux saisonniers agricoles lorsqu'ils constituent la principale main-d'œuvre dans une exploitation (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8448. — Rapport de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur l'avis du Conseil de la République sur le projet de loi modifiant l'article 224 du code pénal.

N° 8449 (1). — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à compléter la loi du 24 mars 1952 relative aux entreprises de crédit différé.

N° 8451 (1). — Rapport de M. Barthélemy, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire maintenir en activité la ligne de la Société nationale des chemins de fer français de Dole à Chalon-sur-Saône et à en provoquer une exploitation plus rationnelle.

N° 8452. — Rapport de M. Billat, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à accorder le droit de vote aux élections aux chambres d'agriculture aux jeunes agriculteurs et agricultrices âgés de vingt et un ans et le droit d'éligibilité à vingt-trois ans.

N° 8454. — Rapport supplémentaire de M. Maurice Grimaud, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 68, 1037 et 1039 du code de procédure civile.

N° 8456. — Proposition de résolution de MM. Minjoz et de Moro-Giafferri tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux expulsions résultant de la stricte application de l'article 20 du décret du 30 septembre 1953 (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8457. — Proposition de résolution de M. Raymond Guyot tendant à inviter le Gouvernement à mettre en congé libérable, le 14 juillet prochain, le contingent libérable en octobre 1954 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8460. — Rapport de M. Commentry, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi modifiant et complétant la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

N° 8463. — Avis de M. Bourgès-Maunoury, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

N° 8467 (1). — Lettre rectificative au projet de loi portant création de postes à la cour d'appel d'Alger (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8469. — Projet de loi réglementant la colombophilie civile (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 8470. — Projet de loi modifiant l'article 81, paragraphe 1er du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8471. — Proposition de loi de M. Isorni tendant à modifier les articles 4 et 11 de la loi du 6 août 1953 portant amnistie (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8472 (1). — Rapport de M. Minjoz, au nom de la commission du suffrage universel, sur les propositions de résolution tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale.

N° 8480 (1). — Avis transmis par M. le président du conseil de la République sur la proposition de loi relative aux conditions d'éligibilité de certains fonctionnaires dans les départements et territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission du suffrage universel).

(1) Tirage restreint.

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département du Pas-de-Calais, en date du 17 mai 1954, que M. Delabre a été proclamé député du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Camphin, décédé.

M. Delabre est appelé à faire partie du 4e bureau auquel appartenait son prédécesseur.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Begouin, Blachette, Castera, Catrice, Catroux, Charret, Chatenay, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Mme Estachy, MM. Evrard, Gaubert, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Hugues (André) (Seine), Jarrosson, Mabrut, Marcellin, Naroun Amar, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Quénard, Ramonet, Sauer, Vals (Francis), Villeneuve (de).

Excusés. — MM. Raphaël Babet, Godin, Levacher.

Suppléants. — MM. Coudray (de M. Klock), Delabre (de Mme Degrond), Mlle Dienesch (de Mme Poinso-Chapuis), MM. Dorey (de M. Catoire), Doutrellot (de M. Desson), Goudoux (de M. Chausson), Lecanuet (de M. Billiemaz), Mme Rabaté (de M. Alfred Costes).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Aujoulat, Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte), Billoux, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Genton, Giovoni, Gouin (Félix), Isorni, Jaquet (Gérard) (Seine), Kriegel-Valrimont, Lacoste, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lecanuet, Mayer (Daniel (Seine), Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Moch (Jules), Mondon, Moustier (de), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Petit (Eugène-Claudius), Rosenblatt, Schneiter, Schuman (Robert) (Moselle).

Suppléants. — MM. Lebon (de M. Vendroux), Pradeau (de M. Verdier), Souquès (de M. Delbos), Tirolien (de M. Frugier).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Bapst, Billat, Bricout, Cavelier, Charpentier, Detœuf, Florand, Garavel, Golvan, Ihuel, Laborbe, Lalle, Lambert (Lucien), Lucas, Méhaignerie, Mouchet, Paul (Gabriel), Pinvidic, Prigent (Tanguy), Rincent, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe, Vassor, Verneuil.

Excusés. — MM. Boscary-Monsservin, Rousselot.

Suppléants. — M. Briot (de M. Kauffmann), Mlle Dienesch (de M. Bessac), MM. Goudoux (de M. Tourtaud), Jean Léon (de Mme Lassac), Laplace (de M. Bourdellès), Mme Marzin (de M. Waldeck Rochet), M. Signor (de M. Tricart).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Conte, Delbez, Deliaune, Fabre, Fouques-Duparc, Gau, Guiguen, Guille Jean (Léon) (Hérault), Laborbe, Lalle, Monin, Quinson, Seynat, Souquès (Pierre), Toublanc, Tourné, Verneuil.

Excusés. — MM. Gourdon, Guichard, Paternot, Sourbet.

Suppléants. — M. de Montgolfier (de M. Plantevin).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Arnal, Bartolini, Bayrou, Billat, Bruyneel, Cadi (Abd-el-Kader), Capdeville, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Devemy, Ducos, Gilliot, Joinville (Alfred-Malleret), Kœnig, Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Monfalat, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre) (Rhône), Mme Prin, M. Triboulet.

Excusés. — MM. Badie, Kuehn.

Suppléants. — MM. Binot (de M. Auban), Pantaloni (de M. Frédet), Gautier (de M. Raymond Guyot), de Montgolfier (de M. Plantevin), Mouchet (de M. Taillade), Sauer (de M. Pierre Villon).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Bêche (Emile), Binot, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Ducos, Faraud, Guérard, Kir, Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Maga (Hubert), Mlle Marzin, MM. Méhaignerie, Montgolfier (de), Prélot, Raingeard, Rincent, Schmittlein, Signor, Sousteile, Velonjara, Viatte.

Excusé. — M. Billères.

Suppléants. — MM. Briot (de M. Bourgeois), Mancey (de M. Boutavant), Lecanuet (de M. Buron), Chairet (de M. Carlini), Marcel Noël (de M. Cogniot), Cherrier (de M. Giovoni), Mme Estachy (de M. Pierrard), M. de Sesmaisons (de M. Priou), Mme Grappe (de M. Thamier).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrier, Bendjelloul, Ben Tounès, Bricout, Cadi Abd-el-Kader, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cristofol, Fonlupt-Esperaber, Genton, Mme Grappe, MM. Guille, Guthmuller, Jacquet (Michel) (Loire), Majer (René) (Constantine), Nenon, Ou Rabah Abdelmadjid, Pantaloni, Quilici, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Serafini, Solinhac, Mme Sportisse, MM. Tirolien, Valle Jules), Véry (Emmanuel), Wagner.

Suppléants. — MM. Wasmer (de M. Aït Ali), Goudoux (de M. d'Astier de La Vigerie), Paternot (de M. Jacques Chevallier), Méhaignerie (de M. Delmotte), Laplace (de M. Dezarnaulds), Valentino (de M. Durroux), Berthet (de M. Provo), Simonnet (de M. Schaff), Vals (de M. Thomas), Girard (de M. Lenormand).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Chamant, Cherrier, Coudert, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duveau, Gautier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Haumesser, Isorni, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Montillot, Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Rabaté, MM. Salliard du Rivault, Silvandre, Wasmer.

Excusé. — M. de Moro-Giafferri.

Suppléants. — MM. Coutant (de M. Benbahmed), Leenhardt (de M. Briffod), Arbeltier (de M. Depreux), Lecanuet (de M. Douala), Joubert (de M. Fourcade), Mabrut (de M. Gourdon), Mme Galicier (de M. Gravoille), MM. Fonlupt-Esperaber (de M. Halbout), Ranaivo Jonah (de M. Lacaze), Doutrellot (de M. Ninine).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Bergasse, Bissol, Bouret (Henri), Capdeville, Cermolacce, Coudray, Defferre, Estèbe, Febvay, Golvan, Gravoille, Guillon (Jean) (Loire-Inférieure), Michaud (Louis) (Vendée), Morice, Nigay, Pantaloni, Pinvidic, Reeb, Schmitt (René) (Manche), Signor.

Excusés. — MM. Dupuy (Marc), Henneguelle, Siefridt.

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur spécial du budget de la marine marchande.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Barthélemy, Benoit (Alcide), Faraud, Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Médecin, Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Mme Prin, MM. Regaudie, Schmittlein, Sibué, Souquès (Pierre).

Excusés. — MM. Bichet, Louis Martel, Morice, Moynet.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Badie, Bendjelloul, Berthet, Cherrier, Devemy, Diximier, Draveny, Dufour, Guislain, Jean (Léon) (Hérault), Le Coutalier, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Moreve, Mouchet, Mouton, Peltre, Pradeau, Tourné.

Excusé. — M. Liauley.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Coudray, Couinaud, Crouzier, Degoutte, Gaubert, Gernez, Guiguen, Guillon (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutalier, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Midol, Nisse, Petit (Eugène Claudius), Prache, Schmitt (René) (Manche), Secrétain, Triboulet.

Excusés. — MM. Garet, Rousselot, Halbout, Binot, Pluchet.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Bayrou, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Caillavet, Cermolacce, Coffin, Defferre, Dicko (Hamadoun), Dumas (Joseph), Estèbe, Guisson (Henri), Hénault, Hettier de Boislambert, Juglas, Laforest, Magendie, Mamadou Konaté, Paul (Gabriel), Raingeard, Ranaivo, Révillon (Tony), Savary, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple.

Excusé. — M. Apithy.

Suppléants. — MM. Bergasse (de M. Halleguen), Conombo (de M. Aubame), Genton (de M. Forcinal), Golvan (de M. Malbrant), Lebon (de M. Dronne), Mabrut (de M. Ninine), Morève (de M. Fabre), Prache (de M. Molinatti).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Arbeltier, Bernard, Besset, Boutbien, Bouxom, Caillet (Francis), Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Degoutte, Durbet, Gaillemin, Mme Galicier, MM. Garet (Pierre), Gazier, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Linet, Maillie, Paquet, Pattinaud, Peltre, Titeux, Viatte.

Suppléants. — MM. Cayeux (de M. Duquesne), Maton (de M. Fayet), Moisan (de M. Meck), Signor (de M. Musmeaux), Nancey (de M. Renard).

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Arnal, Badie, Bettencourt, Bouhey (Jean), Cadi (Abdelkader), Durbet, Mme Guérin (Rose), MM. Isorni, Laforest, Manceau (Robert) (Sarthe), Mondon, Nenon, Paquet, Peltre.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 20 mai 1954, à dix heures trente (local de la commission des finances):

I. — 2e lecture de la proposition de loi (n° 7622) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à relever le pourcentage du montant de leurs dépôts que les caisses d'épargne du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle sont autorisées à employer en prêts à des collectivités ou établissements publics de ces départements. — M. Bardon, rapporteur.

II. — Rapport (n° 6086) de M. Coffin fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur les propositions de loi relatives à l'organisation municipale en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. — M. Purlot, rapporteur pour avis.

La commission des finances se réunira le jeudi 20 mai 1954, à dix heures trente (local de la commission des finances):

Additif à l'ordre du jour.

III. — Projet de loi (n° 7678) relatif à diverses dispositions d'ordre financier (article 3 *ter* et amendements n°s 62, 63, 73 rectifié, 88 et 89 renvoyés à la commission). — M. le rapporteur général.

Réunions de commissions du jeudi 20 mai 1954.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission des immunités parlementaires, à dix-sept heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises, à neuf heures trente. — Local n° 255.

Commission relative à la communauté européenne du charbon et de l'acier, à dix-sept heures trente. — Local n° 264.

Commission des affaires économiques, sous-commission du commerce extérieur, à onze heures. — Local n° 263.

Commission des finances, sous-commission d'étude de la parafiscalité, à seize heures. — Local de la commission.

Commission de la presse, sous-commission chargée de contrôler la gestion de la S. N. E. P., à dix heures. — Local n° 230.

Rectifications

au *compte rendu* in extenso *de la 2e séance du mardi 18 mai 1954.*

(*Journal officiel* du 19 mai 1954.)

Dans le scrutin (n° 2168) sur l'amendement de MM. Marc Dupuy et Gravoille aux propositions de la conférence des présidents (jeudi 20 mai, discussion du rapport relatif aux cheminots anciens combattants).

M. Delachenal, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 2170) sur l'amendement de M. Cadi Abd-el-Kader aux propositions de la conférence des présidents (jeudi 20 mai, discussion du rapport sur la parité au sein des conseils généraux en Algérie):

M. Ou Rabah, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954.

Ordre du jour du jeudi 20 mai 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande formulée par la commission des affaires étrangères tendant à obtenir l'autorisation d'envoyer une mission d'information et de contrôle au Maroc.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret du 1 mai 1951 fixant le régime douanier de certains produits marocains importés en Afrique occidentale française. (N°s 128 et 253, année 1954. — M. Fousson, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours du fait des événements de guerre. (N°s 285, année 1953, 130 et 265, année 1954. — M. Coupigny, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N°s 221 et 261, année 1954. — M. Jean Berthoin, rapporteur général.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1951 et 1952 (collectif de régularisation). (N°s 222 et 262, année 1954. — M. Jean Berthoin, rapporteur général.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre à l'habitation les pièces isolées louées accessoirement à un appartement et non habitées. (N°s 112 et 246, année 1954. — M. Jean Boivin-Champeaux, rapporteur.)

7. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Georges Pernot pose à M. le président du conseil une question orale avec débat sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour lutter contre l'alcoolisme, qui ne cesse de se développer dans la France métropolitaine et qui fait des progrès inquiétants dans les territoires d'outre-mer. (*Question transmise à M. le ministre de la santé publique et de la population.*)

8. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles dispositions ont été prises pour que l'accusation devant les tribunaux militaires soit soutenue avec fermeté dans les procès intentés aux complices de la trahison et aux agents de la collaboration.

Documents mis en distribution le jeudi 20 mai 1954.

N° 261 (1). — Rapport de M. Jean Berthoin sur le projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

N° 262 (2). — Rapport de M. Jean Berthoin sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur les exercices 1951 et 1952 (collectif de régularisation).

N° 263. — Rapport de M. Vourc'h sur le projet de loi tendant à abroger la loi relative à certaines conditions d'accès au diplôme d'Etat de docteur en médecine, de chirurgien dentiste et de pharmacien.

N° 265 (2). — Rapport de M. Coupigny sur la proposition de loi relative aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours.

N° 270. — Projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant deux délibérations prises par le grand conseil de l'Afrique occidentale française relatives au tarif des droits de douane.

N° 271. — Projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération prise par le conseil d'administration du Cameroun à l'effet de modifier l'article 90 du décret du 17 février 1921.

N° 272. — Projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération prise par le grand conseil de l'Afrique occidentale française relative au régime de l'admission temporaire des sucres.

N° 273. — Projet de loi ratifiant le décret approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon exemptant la viande de la surtaxe *ad valorem*.

N° 274. — Projet de loi ratifiant le décret approuvant une délibération prise par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française tendant à modifier l'article 159 du code des douanes.

N° 275. — Projet de loi tendant à ratifier le décret modifiant la nomenclature des produits repris au tarif douanier spécial à l'Algérie.

N° 276. — Projet de loi ratifiant la délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française tendant à créer le régime de l'entrepôt spécial des vins.

N° 277. — Projet de loi tendant à ratifier le décret approuvant une délibération prise par le conseil général de Saint-Pierre et Miquelon tendant à modifier le tarif des droits de douane.

N° 278. — Projet de loi tendant au regroupement des dates des élections.

N° 279. — Proposition de résolution de M. Rotinat tendant à la création d'une commission de coordination pour les affaires d'Indochine.

---

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 18 mai 1954.

(2) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 19 mai 1954.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Clerc, Henri Cordier, Enjalbert, Franceschi, Jacques Gadoin, Hoeffel, Naveau, Pauly, de Raincourt, Rochereau, de Villeneuve.

Suppléant. — M. Louis André.

Excusés. — MM. Philippe d'Argenlieu, Bardon-Damarzid, Charles Durand, Durieux, Fousson, Marcel Lemaire, Longchambon, Méric, Zele.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. de Bardonnèche, Bataille, Georges Boulanger, Boutes, Darmarthé, Driant, Dulin, Jean Durand, Durieux, Hoeffel, Monsarrat, Naveau, de Raincourt, Restat.

Excusés. — MM. André, Bels, Claparède, Le Léannec, Jules Pinsard, de Pontbriand.

Suppléants. — MM. Doussot, Perdereau.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Boisrond, Jules Castellani, Mme Crémieux, MM. Durand-Réville, Gondjout, Kalenzaga, Longuet, Razac, Rivierez.

Suppléants. — MM. Lachèvre, Symphor.

Excusés. — MM. Aubé, Coupigny, Josse, Henri Lafleur, Marc Rucart.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — MM. Chaintron, Champeix, Colonna, Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Franck-Chante, Gilbert-Jules, Haurion, Robert Le Guyon, Georges Maire, de Menditte, Monichon, de Montalembert.

Excusés. — MM. Assaillit, Bozzi, Charles Brune, Gatuing, Schwartz.

Suppléants. — MM. Kalenzaga, Pellenc, Razac.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents. — M. Chastel, Mme Marcelle Devaud, M. de Fraissinette, Mme Girault, MM. Menu, François Ruin, Symphor, Tharradin, Zaïmahova.

Excusés. — MM. Abel-Durand, Baratgin, Boudinot, Dassaud, Benigne Fournier, Minvielle, Ternynck.

Suppléant. — M. Walker.

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée d'émettre un avis sur les taxes parafiscales et de péréquation se réunira le mercredi 26 mai 1954, à dix-sept heures (local de la commission des finances):

I. — Désignation d'un secrétaire.

II. — Examen éventuel de rapports.

III. — Etat des renseignements parvenus à la sous-commission.

IV. — Examen des conditions de déplacements éventuels en province et dans l'Union française.

Réunions de commissions du jeudi 20 mai 1954.

Commission de l'intérieur, à dix heures trente. — Local n° 221.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures. — Local n° 201.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à dix heures quinze. — Local n° 202.

Commission de la presse, à seize heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures trente. — Local n° 213.

Sous-commission « Entreprises nationalisées », à quinze heures. — Local de la commission des finances.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 20 mai 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de: *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française; *b*) la proposition de MM. Soppo Priso et Savi de Tove, portant réformes et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France. (N°s 31 et 298, année 1953, et n° 125, année 1954. — M. Charles-Cros, rapporteur. — N° 139, année 1954, avis de la commission des relations extérieures. — M. Coquart, rapporteur. — N° 165, année 1954, avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Pialoux, rapporteur. — N° 163, avis de la commission des affaires financières. — M. Chiarasini, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo. (N°s 302, année 1953 et 33, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — N° 62, année 1954, avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 20 mai 1954.

N° 155. — Rapport, par Mme Malroux, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la proposition (n° 154, année 1954) de M. Griaule, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier l'article 3 de la loi n° 51-389 du 8 avril 1951 relative au bureau universitaire de statistique et de documentation scolaire et professionnelle, relatif à la composition de son conseil d'administration, en vue d'y inclure un conseiller de l'Union française.

N° 165. — Avis, par M. Pialoux, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur: 1° la demande d'avis (n° 31, année 1953), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 5180) relatif à certaines institutions du Togo sous tutelle française; 2° la proposition (n° 298, année 1953) de M. Soppo Priso portant réforme et création de certaines institutions au Togo sous tutelle de la France.

Affaires financières.

Séance du mercredi 12 mai 1954.

Présents : MM. Antonini, Avinin, Cazelles, Chiarasini, Cornet, Doan Huu Giam, Gay, Le Van Dinh, Rencurel, Schleiter (Gabriel), Schmitt. *Suppléants:* M. Antonini de M. Pann Yung, M. Avinin de M. Ribéra, M. Cazelles de M. Reverbori, M. Chiarasini de M. Léger, M. Doan Huu Giam de M. Do Huu Thinh, M. Schmitt de M. Le Brun Kéris, M. Rencurel de M. Rogier.

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 18 mai 1954.

Présents: MM. Pierre-Louis Berthaud, Durdelle, Mme Eboué-Tell, MM. Griaule, Héline, Mme Malroux. *Suppléants :* M. Pierre-Louis Berthaud de M. Repiquet, Mme Eboué-Tell de M. Kamil, M. Héline de M. Kémajou, Mme Malroux de M. Lechani, M. Durdelle de M. Aubert, M. Charles-André Julien de M. Ndiaye Guirandou, M. Griaule de S.A.R. la princesse Yukantbor.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mardi 18 mai 1954.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, de Bruchard, Cornet, Fadda, Guillabert, Junillon, Pialoux, Randrelsa. *Suppléants:* M. Junillon de M. Bernier, M. Boisdon de M. Alfred Bour, M. Cornet de M. Morel, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Antonini de M. Omer Sarraut.

Affaires sociales.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents : MM. Bégarra, Boiteau, Deroux, Dubois, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Périer, Sarr Ibrahima, Theetten. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Chekkal Daho, M. Dubois de M. le général Sicé, Mlle Le Ber de M. La Gravière, Mme Malroux de M. Thomas, M. Odru de M. Mignot, M. Périer de M. Marceau Dupuy, M. Razafindrakoto de M. Kamil, M. Sarr de M. Mbida, M. Theetten de Mme Eboué-Tell.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 19 mai 1954.

Présents: MM. Antonini, Boisdon, Guillabert, Junillon, Mlle Lafon, MM. Pialoux, Randrelsa, Sarraut (Omer). *Suppléants:* M. Antonini de M. Benamor, M. Junillon de M. Bernier, M. Boisdon de M. Alfred Bour, M. Pialoux de M. de Bruchard, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Omer Sarraut de M. Ribéra.

Excusé: M. Cornet.

Assistaient en outre à la séance: M. Schleiter, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer; MM. le procureur général Renauld et le contrôleur général Bouilié.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de pommes de terre originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs sont informés que l'exécution des importations de pommes de terre primeurs d'Espagne, réglée par les avis publiés au *Journal officiel* du 2 avril 1954 et du 14 mai 1954, est prorogée.

A partir du 20 mai 1954 les importations s'effectueront dans les conditions suivantes:

1° Les quantités importées journellement sont fixées au maximum à:

500 tonnes par le bureau de Bercy-Billot;
250 tonnes par le bureau de Cerbère (fer);
50 tonnes par le bureau du Perthus (route);

2° Le contingent total de 10.000 tonnes prévu à l'accord commercial pourra être dépassé;

3° Un avis ultérieur fera connaître la date de clôture des importations.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au transfert de portefeuille de contrats d'une société d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, la société d'assurances immobilières à forme mutuelle contre l'incendie La Messine, dont le siège social est à Metz, 9, rue Ausone, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de la totalité de son portefeuille de contrats d'assurances avec ses droits et obligations à la compagnie d'assurances et de réassurances des risques de toute nature La Prévoyance, dont le siège social est à Paris, 26, boulevard Haussmann.

Un délai de trois mois, à compter de la publication du présent avis, est imparti aux créanciers de ces deux sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être adressées par écrit, sous pli recommandé, au ministère des finances et des affaires économiques (direction des assurances, 2e sous-direction, 5e bureau), 54, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Lisieux (Calvados), le 19 mai 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

		Série A.	Série B.
8	gagnent.....	**2.000 F.**	2.000 F.
1	—	**2.000 F.**	2.000 F.
41	—	**3.000 F.**	5.000 F.
64	—	**3.000 F.**	5.000 F.
23	—	**4.000 F.**	6.000 F.
83	—	**5.000 F.**	7.000 F.
569	—	**6.000 F.**	10.000 F.
634	—	**8.000 F.**	12.000 F.
667	—	**10.000 F.**	16.000 F.
943	—	**12.000 F.**	20.000 F.
710	—	**14.000 F.**	24.000 F.
395	—	**20.000 F.**	30.000 F.
3.924	—	**30.000 F.**	40.000 F.
9.656	—	**30.000 F.**	40.000 F.
2.567	—	**30.000 F.**	40.000 F.
6.497	—	**40.000 F.**	60.000 F.
4.178	—	**40.000 F.**	60.000 F.
7.923	—	**40.000 F.**	60.000 F.
9.243	—	**60.000 F.**	80.000 F.
4.473	—	**60.000 F.**	80.000 F.
0.428	—	**60.000 F.**	80.000 F.
1.417	—	**80.000 F.**	120.000 F.
2.388	—	**80.000 F.**	120.000 F.
8.460	—	**80.000 F.**	120.000 F.
3.221	—	**100.000 F.**	140.000 F.
9.195	—	**150.000 F.**	200.000 F.
16.112	—	**200.000 F.**	250.000 F.
60.960	—	**200.000 F.**	250.000 F.
05.930	—	**200.000 F.**	250.000 F.
65.053	—	**200.000 F.**	250.000 F.
03.848	—	**200.000 F.**	250.000 F.
74.890	—	**200.000 F.**	250.000 F.
30.418	—	**600.000 F.**	400.000 F.
04.287	—	**600.000 F.**	400.000 F.
79.012	—	**600.000 F.**	400.000 F.
11.619	—	**1.000.000 F.**	600.000 F.
69.793	—	**1.000.000 F.**	600.000 F.
08.497	—	**1.000.000 F.**	600.000 F.
91.506	—	**1.200.000 F.**	800.000 F.
89.918	—	**1.500.000 F.**	1.000.000 F.
39.646	—	**1.500.000 F.**	1.000.000 F.
14.563	—	**2.000.000 F.**	1.200.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
001.864	gagnent.....	**4.000.000 F.**	1.600.000 F.
080.253	—	**4.000.000 F.**	1.600.000 F.
229.765	—	**8.000.000 F.**	2.500.000 F.
158.491	—	**10.000.000 F.**	3.000.000 F.
208.170	—	**15.000.000 F.**	6.000.000 F.
296.412	—	**25.000.000 F.**	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 26 mai 1954, à Louviers (Eure).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis concernant les nominations aux emplois du personnel scientifique des musées classés et aux emplois de conservateur des musées contrôlés.

Aux termes du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les candidats aux emplois:

1° De conservateur des musées classés;
2° D'assistant des musées classés;
3° De conservateur des musées contrôlés, et aux emplois du personnel scientifique des musées classés, autres que celui de conservateur,

doivent obligatoirement être inscrits sur les listes respectives d'aptitude à ces fonctions, dressées par la commission de classement du personnel scientifique des musées.

Les candidats désirant figurer sur ces listes devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Une note sur leurs titres et travaux;
6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
7° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Les candidats peuvent indiquer facultativement dans leur demande ou dans la note jointe les musées ou les catégories de musées (région préférée, études dans lesquelles le candidat s'est spécialisé: archéologie et art antique, antiquités nationales, archéologie du moyen âge, de la Renaissance, art des temps modernes, art et histoire locale ou régionale, folklore, etc.) pour lesquels ils désirent particulièrement faire valoir leurs titres.

Les candidats régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude publiées au *Journal officiel* du 10 mars 1954 ne sont pas tenus de renouveler leur demande.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 18 mai 1954, la première chaire d'économie politique de la faculté de droit de l'université de Caen (dernier titulaire: M. Lajugie, transféré) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un chirurgien dentiste à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice (Seine).

Un concours sur titres aura lieu le mercredi 7 juillet 1954 pour le recrutement d'un chirurgien dentiste à l'établissement national de bienfaisance de Saint-Maurice.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de l'établissement, 57, rue du Général-Leclerc, Saint-Maurice (Seine), où les demandes d'inscription seront reçues jusqu'au mercredi 23 juin 1954 inclus, dernier délai.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique départemental de Ravenel (Vosges).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique départemental de Ravenel (Vosges).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Rouffach (Haut-Rhin).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Rouffach (Haut-Rhin).

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium des Tilleroyes à Besançon (Doubs).

Un poste de médecin adjoint est vacant au sanatorium des Tilleroyes à Besançon (Doubs).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;
2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;
3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 17 décembre 1953, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc. seront fournis par le médecin directeur du sanatorium dans lequel un poste se trouve vacant. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;
2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé, spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 19 mai 1954.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350	..(1)	.... ..	350 ..	.... ..
355 35	Canada	1 $ Can	....	.... ..	.... ..	355 25	.... ..
164 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8385 .	Allemagne occid	100 D Mk	8233 33	8271 ..	8396 ..	8383 50	8383 ..
700 95	Belgique	100 F b	700 .	694 75	705 25	701 15	701 ..
5074 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5105 25	5070 ..	.... ..
985 90	Gde-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	985 53	983 80
4928 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4927 .	49.6 ..
9267 50	Pays-Bas	100 fl	9210 52	9141 60	9279 80	9265 ..	.... ..
6771 50	Suède	100 c s	6768 625	6715 ..	6816 50	6775 ..	6775 50
8056 ..	Suisse	100 f s	8003 98	7941 ..	8064 ..	8056 ..	8055 50
1005 50	Égypte	1 liv. ég	1003 01	997 .	1013 ..	1006 .	1005 75
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
2785 ..	Mexique	100 pes	2809 ..	2779 ..	2821 ..	2785 ..	2784 ..
1217 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1217 .	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..2	1355 ..2		

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P	100 F C. F. P	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoir français dans l'Inde	100 roupies I. F	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES SALINES DE DAX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :
AVENUE MARÉCHAL-SOULT, A BAYONNE (BASSES-PYRÉNÉES)
Registre du commerce : Dax n° 2383; Bayonne n° 2680.

Obligations 6 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 122 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er août 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1949 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE D'ESCAUT & MEUSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.800 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 5, RUE JACQUES-BINGEN, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 81539.

Obligations 6 3/4 0/0 1950.

Quatrième amortissement.

Le nombre de titres à amortir au 1er juillet 1954 d'après le tableau d'amortissement s'élève à 367 obligations.
Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse 13 obligations; il restait à amortir par tirage au sort 354 obligations.

Numéros des 354 obligations sorties au tirage du 27 avril 1954 remboursables à 10.000 F à partir du 1er juillet 1954 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
8.448 et 8.449	1951	8.766 à 8.774	1953
8.455 et 8.456	»	8.781 à 8.784	»
8.601 et 8.602	1953	8.798 à 8.827	»
8.619 à 8.623	»	8.842	»
8.659	»	8.880 et 8.881	»
8.677 à 8.679	»	15.398	1952
8.755 et 8.756	»	24.003 à 24.356	1954

Les remboursements seront effectués :
A la banque L. Dupont et Cie, 26, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris;
A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris,
et à leurs succursales et agences.

Société de Force et Lumière Electriques « FORCLUM »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 376.400.000 F
SIÈGE SOCIAL : 67, RUE DE DUNKERQUE, A PARIS
R. C. : Seine n° 204107.

Amortissement des obligations 4 1/4 0/0 1946.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1946 sont informés que la société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par rachats en Bourse de 269 obligations, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt (amortissement au 1er juin 1954).
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Il ne reste pas d'obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0 1945.

MM. les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 sont informés que la société, ayant usé de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a utilisé, par rachats en Bourse de 311 obligations, la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt (amortissement au 1er juin 1954).
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro restant à rembourser sur l'amortissement de 1948.
381

Société des Magasins Généraux de Toulouse

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.800.000 F
SIÈGE SOCIAL :
16-17-18, BOULEVARD DES MINIMES, A TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)
Registre du commerce : n° 505 B.

Obligations 4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Liste numérique de la série comprenant les 7 obligations sorties au premier tirage au sort du 12 mai 1954 et formant, avec les titres rachetés en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 mai 1954.
1.315 à 1.321.
Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

PAPETERIES DE VIZILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A VIZILLE (ISÈRE)
Registre du commerce : Grenoble n° 695.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

Douzième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 146 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 juin 1954.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1943 à 1953 ont été couverts par rachats en Bourse.

LES SUCCESSEURS DE B. TRAYVOU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: LA MULATIERE (RHÔNE)

R. C.: Lyon n° 178 B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 2.000 obligations 5 3/4 0/0 1948 de 5.000 F, la société Les Successeurs de B. Trayvou a utilisé le montant prévu pour l'amortissement de l'emprunt au 1er juillet 1954 par rachats en Bourse de 91 obligations.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'effectuer de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les précédents amortissements ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

Compagnie des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône

Obligations 3 0/0 1887-1890-1895.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 mars 1954: page 2790, 4re colonne, Obligations de la 1re série, 47e ligne, au lieu de: « 12.351 à 12.355 », lire: « 12.331 à 12.335 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Krepec (Georges), né le 30 avril 1920 à Lyon, demeurant à Saint-Zacharie (Var), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Gauthier.

M. Mielelnikow (Serge), né à Palaiseau (Seine-et-Oise) le 10 avril 1920, demeurant 13, rue Léon-Cogniet, Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Meiel ou subsidiairement Mielel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 mai 1954: page 4496, 1re colonne, M. André Aron Fisz, 7e ligne, au lieu de: « ou subsidiairement Fize », lire: « ou subsidiairement Fise ».

AVIS DIVERS

Les porteurs de parts de la **Coopérative centrale des producteurs d'œufs, volailles et lapins (C. O. VO. LA.)**, 1, rue Mondétour, à Paris (1er), agréée sous le n° 411, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 2 juin 1954, à neuf heures trente, 1, rue Mondétour, Paris (deuxième convocation, la première assemblée n'ayant pas atteint le quorum statutaire).

ORDRE DU JOUR

Compte rendu d'activité;
Compte rendu financier;
Approbation des comptes;
Quitus aux administrateurs sortants;
Modification des statuts;
Elections au conseil d'administration;
Election du commissaire aux comptes;
Faillite du C. C. A. B. O. F.;
Participation à une société pour l'écoulement des produits;
Equipement;
Programme d'action;
Questions diverses.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Obligations Caisse nationale de l'énergie 4 0/0 juillet 1952.

Avis de tirage.

La Caisse nationale de l'énergie procédera le mardi 1er juin 1954, à dix heures, dans ses locaux, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, au tirage au sort des obligations de son emprunt 4 0/0 juillet 1952 (provenant de l'échange, à titre de regroupement, des obligations de l'emprunt « Grand Doron 4 0/0 1942 »), à amortir le 1er juillet 1954.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 25 février 1952, le droit à ce tirage ne pourra être revendiqué par les détenteurs d'obligations anciennes dont les titres auront été déposés, en vue de l'échange, aux guichets de la Caisse nationale de l'énergie, après le 1er mai 1954.

Société anonyme pour l'Industrie Chimique

CAPITAL: 120.000.000 DE FRANCS

MULHOUSE-DORNACH (HAUT-RHIN)

Avis aux actionnaires.

Les actionnaires de notre société sont priés d'assister aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire, qui auront lieu le vendredi 18 juin 1954, à dix heures trente du matin, au siège de la société, à Mulhouse-Dornach.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

1° Présentation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1953;
2° Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3° Décision sur les comptes présentés et emploi du bénéfice;
4° Décharge au conseil d'administration;
5° Renouvellement partiel du conseil d'administration;
6° Fixation des jetons de présence.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Mise en harmonie des statuts avec la législation en vigueur.

Les actionnaires désireux d'assister aux deux assemblées sont priés de déposer leurs actions au plus tard six jours à l'avance, soit à la caisse de la société, soit dans un établissement bancaire. Le récépissé de dépôt tiendra lieu de carte d'admission aux assemblées.

Le conseil d'administration.

Société anonyme des Chantiers Navals de Cornouaille

CAPITAL: 19.560.000 F

TREBOUL (FINISTÈRE)

Obligations 1948 de 3.000 F amortissables.

Il est porté à la connaissance de MM. les obligataires qu'il a été procédé le 31 mars 1954 par Me Pierre Berthelot, huissier à Douarnenez, au tirage au sort des obligations amortissables le 1er juillet 1954. D'après ce tirage au sort, les 74 obligations portant les numéros de 1.168 inclus à 1.242 inclus sont remboursables au pair, soit 3.000 F, à dater du 1er juillet prochain, avec le coupon n° 6 de 75 F détaché. MM. les obligataires intéressés seront avisés individuellement.

SOCONY-VACUUM FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.153.862.000 F

SIÈGE SOCIAL: 46, RUE DE COURCELLES, PARIS (8e)

MM. les actionnaires de la Socony-Vacuum française sont convoqués au siège social de la société, 46, rue de Courcelles, à Paris (8e), pour le jeudi 10 juin 1954:

1° A quinze heures, en **assemblée générale ordinaire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du conseil d'administration;
Lecture des rapports des commissaires aux comptes;
Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1953; affectation des bénéfices; quitus aux administrateurs;
Approbation des opérations traitées avec des sociétés ayant des administrateurs communs;
Renouvellement du conseil d'administration;
Fixation de la rémunération des commissaires aux comptes;
Modifications aux statuts apportées par la loi du 25 février 1953.

2° A seize heures, en **assemblée générale extraordinaire**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport du conseil d'administration;
Augmentation du capital social par l'émission d'actions de numéraire et par l'incorporation de réserves;
Modifications aux statuts en découlant.

Conformément à la loi, le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée extraordinaire sera tenu à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours précédant ladite assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, les propriétaires d'actions au porteur doivent adresser, quinze jours avant la date fixée pour la réunion, au siège social, à Paris, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans un établissement de crédit notoirement connu ou chez un agent de change

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

ADJUDICATION RESTREINTE

Adjudication restreinte le mercredi 16 juin 1954, à neuf heures, au foyer de garnison, caserne Ney, pour la fourniture aux corps de troupe de la place de Metz des denrées d'ordinaire suivantes:

Légumes frais, pommes de terre, denrées d'épicerie et conserves de poissons, fromage, confitures, conserves de légumes, conserves de pâté.

Les déclarations d'intention de soumissionner et les pièces exigées pour concourir devront parvenir avant le 9 juin, à neuf heures, au président de la commission des ordinaires de garnison, G. R. E. T./6, caserne Grandmaison, Metz.

Le cahier des charges spéciales peut être consulté dès maintenant au bureau de l'officier secrétaire de la C. D. O. G., au G. R. E. T./6, où tous les renseignements seront donnés sur l'importance des fournitures. Téléphone: 42-00, poste 467.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Paul Martelly, avoué près le tribunal de première instance, 2, rue Emerid-David, Aix-en-Provence.

Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.

A la requête de Mme Louise-Marie Cazauvang, veuve de M. Joseph-Henri-François Van Cappellen, domiciliée à Aix, les Milles, quartier Couture, le tribunal civil d'Aix, par jugement rendu le 24 mars 1954, a donné acte à Mme veuve Van Cappellen de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Joseph-Henri-François Van Cappellen, son mari, décédé le 1er novembre 1952 à Aix, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Signé: Paul Martelly.

BILANS

SOUS-COMPTOIR des ENTREPRENEURS

Situation au 31 mars 1954.

ACTIF

Immeubles	373.329.237	
Amortissements	44.452.326	
		328.876.911
Matériel et mobilier		59.419.580
Installations et agencements		22.020.398
Crédit foncier, compte capital		252.187.500
Accrédités		147.378.438.166
Débiteurs divers		151.818.035
Portefeuille des effets		2.264.306.000
Effets échus et non renouvelés		1.577.509.600
Portefeuille titres		35.005.000
Espèces en caisse, banques et chèques postaux		126.711.886
Comptes d'ordre		203.902.368.438
Résultats		»
		356.098.661.514

PASSIF

Capital social	400.000.000
Prime d'émission	163.662.500
Réserves et provisions	173.967.304
Effets des accrédités	146.225.958.793
Crédit foncier. — Billets échus	1.581.976.400
Créditeurs divers	3.647.728.079
Comptes d'ordre	203.902.368.438
Résultats	»
	356.098.661.514

Le président directeur général du Sous-Comptoir des entrepreneurs,
Signé: J. Appert.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

20 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Joinville « Bricol ».** But: travail en commun de bricolage et maquettes. Siège social: 77, quai de la Marne, Joinville-le-Pont.

21 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Union française des anciens combattants (U. F. A. C.) de Paray-le-Monial.** But: défense par moyens légaux des droits de ses adhérents et aide matérielle aux œuvres de bienfaisance adoptées par l'U. F. A. C. Siège social: chez M. Chevillard, 4 *bis*, rue des Deux-Ponts, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

22 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Comité de la presse catholique de la région viennoise.** But: propagation, défense de la presse d'inspiration catholique. Siège social: 3, place Saint-Paul, Vienne (Isère).

22 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Amicale boule des marronniers.** But: pratique du sport boules, formation des jeunes et entr'aide. Siège social: salle Berhier, Chenay-le-Châtel (Saône-et-Loire).

23 avril 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Union départementale des corps de sapeurs-pompiers d'Oranie.** But: créer des liens entre les différents corps de sapeurs-pompiers du département. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers, 62, rue Dutertre, Oran.

24 avril 1954. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Foyer rural de Texenna.** But: apporter aux habitants de la région les moyens de parfaire leur éducation, d'assurer ou compléter leur information technique et leur émancipation intellectuelle et sociale. Siège social: chez le président, à Texenna.

24 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Boule du Pont-Noir.** But: développer le sport de la pétanque. Siège social: café de Sauclières, Béziers (Hérault).

26 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des locataires de la cité de la Plaine, à Clamart.** But: représentation, entr'aide et information des locataires. Siège social: 10, cité de la Plaine, à Clamart.

26 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association amicale des anciennes élèves de l'école Saint-Louis de Fourmies.** But: conserver et affermir les liens d'amitié existant entre ses membres et perpétuer leurs sentiments de reconnaissance envers leurs anciennes maîtresses; contribuer au développement de l'éducation chrétienne en aidant et en participant au recrutement et à la prospérité de l'école et lui procurer des ressources par toutes les initiatives de la charité et générosité catholiques (prix, cours bénévoles, fêtes); offrir à ses membres l'aide matérielle et l'appui moral dont ils peuvent avoir besoin (placement, bourses, secours). Siège social: école Saint-Louis, rue de l'Ecole, à Fourmies (Nord).

27 avril 1954. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Groupe folklorique et théâtral scolaire et postscolaire « La Lauveto » (L'Alouette).** But: faire connaître le folklore authentique de la région; assurer la défense de la langue limousine; développer chez les jeunes, pendant et après la scolarité, le goût du théâtre en leur faisant connaître et interpréter des œuvres de nos grands auteurs. Siège social: école primaire publique de Masbaraud-Mérignat.

27 avril 1954. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Société de chasse de Nozay.** But: protection du gibier; répression du braconnage. Siège social: mairie de Nozay.

28 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement d'action sociale.** But: assistance aux déshérités de la vie; lutte contre les fléaux sociaux; pratique de la solidarité entre ses membres. Siège social: 7, rue Martissot, à Clichy-la-Garenne.

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Section locale des mutilés et invalides du travail du Quesnoy et environs.** But: défendre par tous les moyens en son pouvoir, ceci en accord avec le groupement départemental du Nord et la fédération nationale des mutilés et invalides du travail, les revendications tendant à l'amélioration du sort de toutes les victimes d'accidents ou ayants droit et invalides du travail, soit en intervenant auprès des pouvoirs publics ou des corps élus pour obtenir les avantages d'ordre législatif ou autre, soit en instituant tous rouages utiles pour assurer devant les tribunaux la défense des victimes d'accidents ou ayants droit et invalides du travail. Siège social. 6, rue Nouvelle-Zélande, au Quesnoy (Nord).

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Clubs des jeunes Gails.** But: formation de la jeunesse au triple point de vue moral, physique et pratique d'après les méthodes nouvelles d'éducation. Siège social: 3, rue Pierre-Bériot, Denain (Nord).

29 avril 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Speed-Club avignonnais.** But: favoriser la pratique du scooter. Siège social: bar des Halles, rue Grande-Meuse, Avignon.

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. Association **La Jeanne-d'Arc d'Ardoix.** But: éducation physique, gymnastique, tir, préparation militaire, clique, loisirs de plein air. Siège social: salle Saint-Joseph, chemin de Robert, Ardoix (Ardèche).

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Amicale des sapeurs-pompiers de Vanosc.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours pour le perfectionnement et l'entraînement sportif du corps. Siège social: café Desmartin, à Vanosc (Ardèche).

29 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens de l'école Péchiney interusines de dessinateurs.** But: créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité; les faire bénéficier de son appui moral dans toutes les circonstances où elle le jugera possible et, en général, leur procurer tous les avantages compatibles avec son organisation et les moyens dont elle dispose. Siège social: 23, rue Balzac, Paris.

29 avril 1954. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Amicale des médaillés du travail du groupe d'entreprises Ducros-Amitrad.** But: entr'aide morale et matérielle entre ses membres; fêtes, réunions entre familles. Siège social: ateliers et fonderies C. Ducros, Gambetta-Palaises, à Oran.

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association amicale des anciens prisonniers de guerre français de la guerre 1939-1945.** But: permettre de continuer des relations amicales entre tous les membres de l'association et développer entre eux les sentiments de solidarité et de soutien; défendre les intérêts et droits de tous les membres dans le domaine ancien combattant et prisonnier. Siège social: mairie du Favril (Nord).

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité d'aide aux mal logés d'Hautmont.** But: s'attaquer à reloger les plus déshérités; améliorer les locaux existants avec toutes les bonnes volontés; coordonner notre action avec celle de la municipalité sur le problème du logement. Siège social: mairie d'Hautmont (Nord).

29 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Les Amateurs de Neuilly-en-Thelle.** But: élevage de pigeons voyageurs. Siège social: café Bodart (René), avenue des Cinq-Martyrs, Neuilly-en-Thelle (Oise).

29 avril 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage de l'E. N. N. A.** But: grouper et entretenir les relations et bonnes amitiés qui se sont formées à l'école. Siège social: rue du Général-Margueritte, Nantes.

30 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Stella Olympique Sports.** But: éducation physique et sports. Siège social: cercle Saint-Christophe, rue de Verquin, Béthune (Pas-de-Calais).

30 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Ange gardien.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: institution Notre-Dame-Bonne-Nouvelle, Kérinou-Brest (Finistère).

30 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association sportive de Pourville-sur-Mer.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: chez M. Roulland, route de Dieppe, Pourville-sur-Mer (Seine-Inférieure).

30 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Groupe artistique des Charreaux.** But: encourager et propager l'art théâtral et chorégraphique. Siège social: domicile du président, 49, rue Diderot, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

3 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association d'éducation populaire de l'école privée des garçons de Plounevez-Lochrist.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école privée, aux directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement. Siège social: école privée des garçons, bourg de Plounevez-Lochrist (Finistère).

3 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Société de repeuplement en gibier de Saint-Hilaire-du-Rosier.** But: repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-du-Rosier.

4 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Judo-Club batnéen.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu et de la self-défense. Siège social: chez le président, Batna (Constantine).

4 mai 1954. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association artisanale interentreprises de médecine du travail.** But: grouper les employeurs en vue de la création et du fonctionnement d'un centre de médecine du travail. Siège social: 13, rue Ferdinand-Gambon, Nevers.

4 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association pour la défense et l'extension de la culture.** But: défendre et promouvoir, par tous les moyens, la culture sous toutes ses formes. Siège social: 4, rue Mignard, Avignon.

5 mai 1954. Déclaration à la préfecture de la Manche. **Rotary-Club de Saint-Lô.** But: encourager et cultiver l'idéal de servir, considérer comme base de toute entreprise honorable. Siège social: mairie de Saint-Lô.

5 mai 1954. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Groupement de défense des commerçants, industriels, entrepreneurs, artisans et propriétaires de l'avenue du Petit-Port et des rues adjacentes.** But: défense des intérêts des membres du groupement lésés par la suppression éventuelle du passage à niveau. Siège social: bâtiment de l'Eden, square Alfred-Boucher, Aix-les-Bains.

5 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Union musicale de Saint-Lyé.** But: propager l'art musical. Siège social: mairie de Saint-Lyé.

6 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association Football de Camont.** But: pratique du football. Siège social: café de Camont, Saint-Martin-de-Valgalgues (Gard).

6 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Foyer laïque de Mont-Louis.** But: caractère éducatif et récréatif; information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: école publique, Mont-Louis (Pyrénées-Orientales).

6 mai 1954. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Fédération algérienne du théâtre amateur.** But: grouper les troupes de théâtre amateur des trois départements. Siège social: 98, boulevard Saint-Saëns, Alger.

6 mai 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Union locale de Joinville-le-Pont des combattants et victimes de la guerre (U. F. A. C.).** But: défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et victimes de la guerre. Siège social: 26, rue de Paris, Joinville-le-Pont.

6 mai 1954. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Amicale sportive d'Adinfer.** But: pratique des sports (volley-ball, basket-ball, cross-country, ping-pong); éducation populaire. Siège social: à l'école, Adinfer.

6 mai 1954. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Club boulisle de Saint-Michel.** But: développer les exercices du jeu de boules dans le meilleur esprit d'équipe et de camaraderie. Siège social: salle des fêtes de la mairie, Saint-Michel.

6 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité des fêtes d'Héricourt-en-Caux.** But: organisation de toutes manifestations publiques, artistiques et littéraires, principalement des fêtes de la Pentecôte et du 14 juillet. Siège social: mairie, Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Pédale joyeuse vallaurienne.** But: pratique et encouragement du sport cycliste. Siège social: bar du Centre, Vallauris (Alpes-Maritimes).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité des fêtes de Flottemanville-Hague.** But: organiser, à l'occasion des fêtes locales, des courses de chevaux du pays, des jeux sportifs et des séances récréatives à l'intention de la jeunesse. Siège social: chez M. Dequesne, Flottemanville-Hague (Manche).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Comité des fêtes du Tremblay.** But: organisation de fêtes. Siège social: mairie, le Tremblay (Maine-et-Loire).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Pétanque du Canelou.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Moulins, Tournebelle (Aude).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Comité des fêtes de la commune d'Entraigues.** But: organisation de fêtes et manifestations diverses dans la commune. Siège social: mairie, Entraigues (Vaucluse).

7 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture du Rhône. **République libre du Cheval de Bronze.** But: assistance aux vieillards. Siège social: 24, rue de la République, Lyon.

10 mai 1954. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Groupement de pêche et d'études sous-marines du Languedoc.** But: grouper les sportifs sous-marins. Siège social: 12, rue du Grand-Saint-Jean, Montpellier.

10 mai 1954. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Comité des associations familiales pour la formation ménagère rurale et professionnelle agricole du département du Tarn.** But: coordonner les activités des associations familiales; veiller aux droits et intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: centre ménager rural Saint-Joseph, Réalmont.

10 mai 1954. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Fédération culture et loisirs d'Aquitaine.** But: promouvoir, soutenir, assurer la coordination et la liaison entre les unions, fédérations et associations privées de culture populaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: 22, rue des Bahutiers, Bordeaux.

10 mai 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Constitution de l'association des élèves, anciens élèves et amis de l'école publique de Maisons.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres; éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école, Maisons.

10 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des castors de Douvrin.** But: construction en commun de maisons d'habitation. Siège social: à la mairie, Douvrin (Pas-de-Calais).

10 mai 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association cultuelle des Israélites nord-africains de Paris.** But: pratique du culte et inhumation selon le rite nord-africain; instruction religieuse aux enfants nord-africains; secours aux nécessiteux. Siège social: 3, impasse Putigneux, Paris.

10 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. **Foyer rural du Guelta.** But: instruire et parfaire à l'éducation sociale, scientifique et technique de ses membres tout en distrayant, à l'aide de réunions, d'informations, d'attractions récréatives, de séances sportives, de façon à exalter chez tous ses adhérents un esprit de solidarité morale, de compréhension mutuelle et d'entr'aide désintéressée. Siège social: salle de réunion de la mairie, Guelta (Alger).

11 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale de la classe 1955.** But: grouper les conscrits de la classe 1955; activités culturelles; aide morale et matérielle. Siège social: café-restaurant La Causette, place de la Chevalerie, Lons-le-Saunier.

11 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Club d'exploration et de prises de vues sous-marines.** But: faire connaître la faune et la flore sous-marines, ainsi que les plaisirs de la pratique des sports sous-marins. Siège social: 21, quai de la Joliette, Marseille.

12 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Société Montlegun-Pétanque.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: chez M. Sautron, Montlegun.

12 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Pétanque d'Herbet.** But: développer le jeu de boules au sein du quartier d'Herbet. Siège social: café du Bon-Accueil, 129, avenue Edouard-Michelin, Clermont-Ferrand.

12 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association populaire familiale de Lomme.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: 131, avenue de Mont-à-Camp, Lomme.

13 mai 1954. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association des parents d'élèves du centre d'apprentissage public à Védène.** But: union entre les parents et le centre. Siège social: centre d'apprentissage public, Védène.

13 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association Notre-Dame du Foyer.** But: développer, promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue de la Concorde, Wattrelos.

14 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association **Syndicat des usagers des transports en commun Bayonne-Biarritz-Anglet.** But: promouvoir la meilleure organisation possible des transports en commun entre Bayonne et Biarritz et cela dans l'intérêt même des usagers. Siège social: café du Théâtre, Bayonne (Basses-Pyrénées).

14 mai 1954. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'entr'aide des facteurs de Roubaix.** But: resserrer les liens déjà existants entre tous les facteurs des environs. Siège social: 32, rue Jeanne-d'Arc, Roubaix.

15 mai 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Amicale autonome des anciens combattants et victimes des deux guerres Esperaza.** But: défense des intérêts des anciens combattants. Siège social: mairie d'Esperaza (Aude).

MODIFICATIONS

16 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'association dite Centre laïque des auberges de la jeunesse et relais change son titre qui devient **Association départementale des auberges de jeunesse de la Loire, section du mouvement laïque des auberges de jeunesse et centre laïque des auberges de la jeunesse et du plein air.** But: créer et gérer les auberges de la jeunesse. Siège social: 13, rue Brossard, Saint-Etienne.

21 avril 1954. Déclaration à la préfecture de police. Le **Comité national des loisirs** transfère son siège social du 5, avenue de la République, au 31, rue de Provence, Paris.

27 avril 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. L'association Lous Reoules change son titre, qui devient **Lous Reoules société folklorique de Guyenne et d'éducation populaire.** Siège social: ancien hôtel de ville de la Réole (Gironde).

29 avril 1954. Déclaration à la préfecture de la Creuse. L'Aéro-Club de la Creuse et Ailes aubussonnaises réunis change son titre qui devient **Aéro-Club de la Creuse,** modifie ses statuts et transfère son siège social de Chambon-sur-Voueize à la cité administrative, Guéret.

12 mai 1954. Déclaration à la préfecture de police. Le **Conseil national des femmes françaises** modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 102, rue de Grenelle, Paris, au 5, rue Las-Cases.

14 mai 1954. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **La Ciamada Nissarda.** But: maintenir les traditions locales et éducation populaire. Transfert du siège social du 7, rue Saint-Augustin, à Nice, au 22, rue Benoît-Bunico, à Nice.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

24 mars 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 22 avril 1954.) **Association des Filles de la Révolution américaine, chapitre Rochambeau.** But: resserrer les liens entre la France et les Etats-Unis sur le plan amical et culturel. Siège social: 36, rue de Laborde, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION

Les décrets, arrêtés et circulaires concernant la participation des employeurs à l'effort de construction (versement de 1 p. 100 sur les salaires) ont été réunis en une brochure portant le n° 1002, qui est mise en vente ou expédiée franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, à Paris (7e), au prix de **50** F.

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)